

NEUVECELLE 85



SOMMAIRE

Le mot du Maire	1
De l'origine des hameaux de Neuvecelle	3
Les jardins du paradis	7
Etat civil 1884	8
Etat civil 1984 (du 1 ^{er} décembre 1983 au 30 novembre 1984)	9
Le Conseil Régional	11
Concours maisons et balcons fleuris	15
Orchidées sauvages	17
Budget primitif 1984 - Compte administratif 1983	18
Promenades neuvecelloises	19
Avec l'Ecole de Hand-Ball	22
Permis de construire 1984 (du 1 ^{er} janvier au 30 novembre 1984)	23
Vue insolite d'un quartier de notre commune	25
A propos d'une fontaine	25
De la mappe sarde au P.O.S. de Neuvecelle	27
Le don du sang à Neuvecelle	31
Fêtes du Rhône et liaisons ferroviaires chablaisiennes franco-suissees	33
Vie pratique	37
En bref...et en vrac	39
Qui reconnaissez-vous ?	40

Photo :
Ausnières

En haut au milieu :
Armoiries des seigneurs de Neuvecelle (XII^e siècle)
Héraldique : De gueules au lion d'or armé et lampassé de sable.
Devise : UBIQUE (partout).

le Mot du Maire

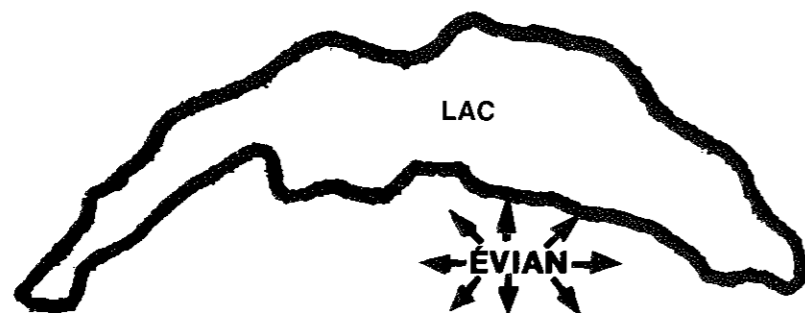
Entre la fin d'une année et le début de l'autre, c'est là que le bulletin municipal a trouvé sa place.

La Commune est autour de nous, bien réelle. L'idée de la communauté s'est déplacée avec le temps. Neuvecelle est un ensemble de hameaux dispersés. Hier, les gens se rencontraient sur les chemins en allant travailler les champs. Aujourd'hui, la route n'est plus un lieu de rencontre. Et pourtant nous avons toujours besoin de vivre ensemble.

Au carrefour de la vie de chacun, le bulletin municipal voudrait être un lien. Il voudrait être aussi un message de joie et de bonheur pour tous à l'occasion de cette nouvelle année.

Louis DURET

A VOTRE SERVICE



LOMBARD MATÉRIAUX

23, AVENUE DE LA GARE - 74500 EVIAN - TÉL. (50) 75.02.28

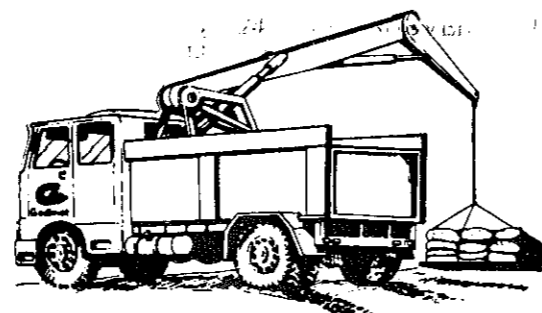
OUVERTURE : Du lundi au vendredi : de 7 h. à 12 h. et de 13 h. 30 à 18 h.
le samedi matin de 8 h. 30 à 12 h.

POUR VOUS SERVIR

Par nos animateurs
et vendeurs dans
nos dépôts
(près de la gare)



Par notre
service de
livraison
à votre adresse



GROS ŒUVRE - MAÇONNERIE - ASSAINISSEMENT - PLÂTRERIE - ETANCHÉITÉ
COUVERTURE - ISOLATION - BOIS - MENUISERIE PRÉFABRIQUÉE - CARRELAGES
FAÏENCE - SANITAIRE - OUTILLAGE

Faites confiance aux professionnels

Gedimat Lombard

23, AVENUE DE LA GARE - 74500 EVIAN - TÉL. (50) 75.02.28

De l'origine des hameaux de Neuvecelle

En 1910, dans une plaquette intitulée «NEUVECELLE, SOUVENIRS ANCIENS ET MODERNES», le Curé Edmond ROLLIN présentait sa paroisse en des lignes empreintes de poésie et de romantisme :

— «La région que commande EVIAN pouvait être comparée autrefois aux jardins d'Armide et peut-être à cette Arcadie heureuse où régnait la vie pastorale dans sa calme simplicité»...

— et d'ajouter : «NEUVECELLE est le plus beau site qu'un touriste puisse rencontrer. Il forme un promontoire au-dessus de la ville. L'air y est pur et le climat sain et fortifiant».

Plus avant, en 1840, Jean-Philippe SAGE, intendant de THONON, parlant de NEUVECELLE, écrivait pour sa part :

— «La pureté de l'air, la bonté des eaux, la ventilation continuelle produite par les vents du Nord ont préservé depuis longtemps ce pays de toute atteinte épidémique ; le sol de NEUVECELLE est d'une fertilité et d'une végétation luxuriantes. C'est un immense plateau entrecoupé de cultures et parsemé de bosquets touffus.

Les paysans y travaillent de l'aurore au coucher du soleil. Au milieu de ces champs bénis, sous l'ardent azur du ciel transparent et pur comme celui de Florence, une animation joyeuse règne. Les nombreux hameaux éparpillés çà et là sont perdus dans des massifs d'arbres fruitiers, cerisiers et châtaigniers...».

Ces deux appréciations chaleureuses pourraient servir d'introduction ou de prélude à une étude historique, voire sociologique de notre commune. Loin de là cette ambition réservée à des spécialistes. Notre propos est bien plus modeste ; c'est la dernière phrase précitée de J.-P. SAGE :

— «Les nombreux hameaux éparpillés çà et là...» qui nous a fait penser que les Neuvecellois aimeraient connaître l'origine du nom de leur hameau ou «village» à la consonnance si chantante, auxquels les habitants ont une certaine fierté d'appartenir.

Dans la plupart des communes, les noms de lieux ont pour origine celui du propriétaire (ou Seigneur) des «fundi» ou des «villa» romains, c'est-à-dire des anciens domaines. Ou bien les noms peuvent être issus soit de la végétation dominante ou encore de la topographie, ou alors de familles.

NEUVECELLE (qui signifie «Nova Sella», nouvelle demeure, du Seigneur, évidemment), n'échappe pas à la règle. Comme nous allons le voir, les noms de certains hameaux sont nettement d'origine romaine. D'après des monnaies trouvées sur le territoire de NEUVECELLE, c'est dès le règne de Gallienus (253 à 258 de notre ère) que les romains ont occupé le pays et y ont créé de nombreux établissements. Ainsi, une partie de la commune située à l'ouest du Nant de la Verniaz avait un nom probablement en i - acus, et peut-être Antoniacus, d'où serait issu le nom de Thony...



Une ferme de chez Rebet au début du siècle

FLORIDA sarl

Le Supermarché de Milly

ouvert toute l'année,
fermé le Jeudi après-midi

Tél. 75.14.58

NEUVECELLE - EVIAN

Frossard

A VOTRE SERVICE

LOCATION AUTOCARS 10 A 60 PLACES
EXCURSIONS
VOYAGES DE PLUSIEURS JOURS
EN AUTOCAR

Devis gratuits
Demandez nos brochures détaillées

7, place des Arts THONON Tél. 71.03.57



S.A.R.L.

FAVRE
Frères

CHAUFFAGE - SANITAIRE
POMPES A CHALEUR - GAZ

Montigny - MAXILLY-SUR-LÉMAN - EVIAN
Tél. 75.06.14 - 75.22.08

ENTREPRISE GÉNÉRALE PAYSAGISTE

servoz

S.A.R.L.

Successeur de FLORET-ERARD
Maison fondée en 1928

ESPACES VERTS - ROCAILLE
MAÇONNERIE DE JARDIN

Pré de l'Abbaye - 74500 NEUVECELLE - Tél. 75.03.10
Chez les Nives - 74500 LUGRIN - Tél. 76.06.15



Maison de
la Presse

S.A. Fournier - Diffusion Presse

Librairie - Papeterie
Photocopie minute

55-57, rue Nationale - EVIAN - Tél. : 75.04.36

NEUVE OU D'OCCASION
LA VOITURE DE VOS RÊVES

S'ACHÈTE
CHEZ **Degenève**

Degenève c'est Renault

Degenève c'est le garage
des sportifs

Avenue Jules-Ferry / Tél. 71.00.74
74201 THONON LES BAINS

LES HAMEAUX AU NOM D'ORIGINE ROMAINE

Près des bois situés entre NEUVECELLE et SAINT-PAUL, au dessus de Lécherot, ont existé des habitations romaines.

A **VALERE**, à proximité de leur ferme, les frères DUCOMMUN ont trouvé, vers 1900, des restes de murs et de tuiles rouges qui furent considérés comme des vestiges d'une "villa valériana" possession de Noble Valérius, qui s'étendait sur les pentes.

A l'est du Nant de La Verniaz, au milieu des arbres, se situait la villa du noble romain Aemilius. Son domaine s'appelait donc Aemiliacus, qui, par déformation, a donné successivement Miliacus, puis Millier et enfin **MILLY**. Le fameux Milly de Lamartine a très probablement la même origine. A la fin du siècle dernier, un mur épais, ayant à la base un canal, a été découvert au cœur de Milly et on suppose que c'est là que se situait la demeure d'Aemiliacus.

VERLAGNY tire son nom de la villa de Vérulanus, un noble romain qui avait son habitation au sommet du hameau actuel et dont la propriété s'étendait jusqu'à Maxilly.

C'est à **MARECHE** ou **MARAICHE** que s'élevait, avant le XII^e siècle, le château des Seigneurs de Marêche dont la juridiction s'étendait du Nant du Flon jusqu'à Maxilly. On a pensé que le hameau groupé autour de la chapelle, ancienne église, tirait son nom de l'ancien "mareschia", marécage. En effet, les environs étaient couverts de marais que les moines assainirent peu à peu pour y planter de la vigne. Le vin de Marêche était réputé dans tout le Chablais et le Seigneur Jean de Neuvecelle, qui souvent se rendait à Ripaille pour signifier son dévouement au Comte Vert, le régala de quelques bonnes bouteilles du "Clos de Moines de Marêche". Pour revenir à l'origine du nom de Marêche il est plus plausible qu'il soit d'origine latine et un dérivé de Mariscus, noble romain ayant construit sa "villa marisca" en cet endroit.

LES HAMEAUX AU NOM D'ORIGINE VÉGÉTALE

C'est un endroit planté d'aunes ou d'aulnes (en latin alnarias) qui a donné le nom d'**AUNIÈRES** que l'on pourrait aussi écrire Aulnières, mais non Ausnières comme il est fait parfois. Là étaient groupées les familles employées chez les seigneurs, à proximité du château de Neuvecelle.

De même, **LA VERNIAZ** dérive du latin "vernetta" qui désigne un endroit planté de vernes ou vergnes, nom vulgaire de l'aulne. A l'origine, ce hameau ne comprenait qu'une seule habitation, celle de noble POCHAT qui s'élevait à l'emplacement de l'Ermitage.

LÉCHEROT, tout comme La Léchère à Evian, provient du mot lèche ou lesche, ou encore laïche, dérivé du terme germanique liska. La laiche est une plante vivace, aimant les lieux humides, appelée aussi care et dont les feuilles constituent le crin végétal.

L'appellation du hameau du **BOIS DU FEU** n'a rien à voir avec un incendie quelconque. Feu (en vieux français : feug ou foug) dérive du latin fagus qui désigne le fayard ou hêtre, arbre qui abondait à cet endroit.

COUDRAY ou Coudrée (comme le Coudrée de Sciez)

est un hameau situé en lieu abondant en coudriers ou noisetiers. Ce hameau se développera à partir de la Révolution car, à l'origine, il n'y avait, là aussi, qu'une seule habitation.

... ET CEUX D'ORIGINE MINÉRALE OU TOPOGRAPHIQUE

Le hameau des **TOVES** appelé autrefois Tovères tire son nom du tuf, roche calcaire poreuse qui était extraite en cet endroit. Au début, il était constitué de cabanes où les ouvriers travaillaient pendant l'été. A Evian, le quartier de la Touvière, (ou tuffière) tient son appellation du même motif.

LE FLON porte le nom du ruisseau qui le traverse, et qui dérive du latin "flumen", synonyme de nant. On l'écrivait autrefois Flons ou Flonz.

FORCHEX, actuellement réparti sur Neuvecelle, Saint-Paul et Larringes, vient du mot forcle ou forche, parce que sur la fourche que dessine un nant ou un chemin se divisant en deux branches. Le nom de LA FORCLAZ est de même origine.

Quant au hameau du **ROND-POINT**, il est aisé d'en saisir la signification, de même que **GRANDE-RIVE**.

DES NOMS DE FAMILLES

Lorsqu'une famille se fixait à un endroit sans appellation bien définie, on le désignait de la façon la plus simple : du nom du propriétaire. Ainsi les hameaux les plus récents de Neuvecelle portent-ils les noms de familles qui subsistent encore ou dont certaines se sont éteintes.

CHEZ DURET : Les Duret de Neuvecelle sont originaires d'Evian. C'est l'une des plus anciennes familles de la commune.

CHEZ REBET : La famille Rebet, originaire de Saint-Paul s'était primitivement fixée à Maraïche au XVI^e siècle. Dans ce hameau furent également découverts des vestiges romains et burgondes.

CHEZ GRANJUX : La famille Granjux, venue de Suisse, s'est installée à Neuvecelle au XVI^e siècle après avoir habité quelque temps à Evian.

CHEZ SEUVAY : Cette famille originaire de Bex (Canton de Vaud) était passée en France pour échapper à la Réforme. Elle s'installa d'abord à Châtel puis elle se fixa définitivement à Neuvecelle au hameau qui porte son nom. Elle s'est éteinte dans le courant du XIX^e siècle.

C'est également une famille qui a laissé son nom à ce quartier qui s'étend entre Neuvecelle et Evian et où les parcs de l'Ermitage et du Royal étaient couverts de vignes : **LES MATEIRONS...**

Comme nous l'avons dit, ces lignes ne constituent pas une étude historique complète qui demanderait une bien grande extension.

Aux Neuvecellois, jeunes et moins jeunes, aux Neuvecellois d'adoption venus récemment s'installer dans les endroits les plus divers de notre commune, elles rappelleront pourquoi nous sommes fiers de vivre à **NEUVECELLE : La beauté de son site n'a d'égale que la noblesse de son histoire.**

Gérard BEAUGHEON

Entreprise Bartoloméo Leonarduzzi

MAÇONNERIE

Avenue de Maxilly
NEUVECELLE — EVIAN
Tél. 75.24.97

La Verniaz

Country-Club d'Evian

TENNIS - EQUITATION

PISCINE CHAUFFÉE

Ouvert de Février à Novembre - Tél. 75.04.90

L'OURSON



Jeux
Jouets
Modélisme
Cadeaux

6, rue Nationale
74500 EVIAN
Tél. 75.21.24

Pour choisir
votre salle de bains...

RICHARDSON

Salle exposition

ROBINETTERIE - MITIGEURS...

Agence de Thonon
La Croisée d'Anthy - R.N.5 - ANTHY
74200 THONON LES BAINS



ROYAL CLUB EVIAN

Un Club à l'anglaise
entre Lac et Montagne

ROYAL HÔTEL

Golf - Tennis
Piscine
Remise en forme
Tél. 75.14.00

CASINO ROYAL

Piano Bar
Restaurant
Gastronomique
Tél. 75.03.78

QUIBLIER-PNEUS

Rue du Commerce
Tél. (50) 71.38.72
THONON
(proximité
passage à niveau
des Vallées)

Tourisme - Poids lourds
Agraire - G.C.

Quiblier,
c'est
la sécurité !

Equilibrage
tourisme
et poids lourds



Les Jardins du Paradis

Participation
de la Commune de Neuvecelle
à la Fête des Roses d'Evian
le dimanche 1^{er} juillet 1984

Réalisés sur un dessin d'Eric Vesin,
d'après une idée de Robert Floret,
Avec le concours du personnel communal,
Et celui de nombreuses personnes de Neuvecelle
Qui, bénévolement et joyeusement, dès la fin mars
Se sont mis en chantier durant 800 heures.

Nos charmantes concitoyennes,
Habitantes de ce paradis d'un jour,
Ont confié le soin de leur parure céleste
Au talent de Mesdames Beetschen et Bouvard.

Pour le fleurissement de ces merveilleux jardins,
Les spécialistes (tous de la commune) ont employé :
Des roses, des anthuriums, des tokyos, des œillets,
Des gerberas, des chamerops asparagus, etc...,
Soit un total de 7.000 fleurs
Formant un ensemble de 8 mètres de long,
4,30 mètres de large et 5,50 mètres de haut.

En souhaitant que la fête de 1986
Se déroule avec le même éclat
Et dans le même enthousiasme !

Robert FLORET

Etat civil 1884

NAISSANCES

Le 4 janvier 1884, Caroline Jeanne CARDINAUX, fille d'Alphonse CARDINAUX et de Joséphine COMMAND, domiciliés à Grande-Rive.

Le 28 janvier 1884, Louis Alphonse GRUZ, fils de Louis GRUZ et de Marianne NOIR, domiciliés à Milly.

Le 23 mars 1884, Hyacinthe Joseph VERNAZ, fils de Marie VERNAZ et de Pauline ARANDEL, domiciliés Chez Seuvay.

Le 1^{er} avril 1884, Jeanne Henriette LAURENT, fille de Pierre Joseph LAURENT et de Marie Julie LAURENT, domiciliés à Verlagny.

Le 13 avril 1884, Véronique Marie Joséphine MILLET, fille de François Joseph MILLET et de Joséphine BURNET, domiciliés à Grande-Rive.

Le 26 avril 1884, Marie Joseph LAZARETH, fils d'Amédée LAZARETH et de Julie Louise RAYMOND, domiciliés à Lécherot.

Le 13 Mai 1884, Célestine Mariette PORTIER, fille de François PORTIER et de Félicité MARION, domiciliés au Chef-Lieu.

Le 5 juillet 1884, Joseph Marie BONDAZ, fille de Jean-Marie BONDAZ et de Marie DEVILLE, domiciliés aux Mateirons.

1^{er} août 1884, Pierre François LAURENT, fils de François LAURENT et de Joseph Marie Françoise LAZARETH, domiciliés à Valère.

Le 18 août 1884, Marguerite Sylvie MUSY, fille de Jean MUSY et de Joseph Marie CHAPUIS domiciliés à Grande-Rive.

Le 29 août 1884, Jean BUTTAY, fils de François BUTTAY et de Marie MOREL, domiciliés à Lécherot.

Le 18 septembre 1884, Marie Julie BONNEVIE, fille de Maurice BONNEVIE et de Martine DUFOURNET, domiciliés à Grande-Rive.

Le 22 novembre 1884, Auguste Alphonse Daniel LUGRIN fils de Julien LUGRIN et de Pauline RAYMOND, domiciliés au Chef-Lieu.

Le 23 novembre 1884, Fernand Jean Auguste BRACONNAY, fils de Charles BRACONNAY et de Louise DURILLE, domiciliés à Grande-Rive.

Le 25 novembre 1884, Marie Cécile Caroline DUFOUR, fille de François Marie DUFOUR et de Marie GRÉPILLAT, domiciliés à Grande-Rive.

Le 16 Novembre 1884, Philomène Marguerite Rosalie MAGNIN, fille de Frédéric MAGNIN et de Marie TRINCAT, domiciliés Chez Seuvay.

MARIAGES

Le 26 avril, Pierre Joseph BLANC, cultivateur, et Joséphine Césarine REBET, cultivatrice.

Le 15 octobre 1884, François Joseph BURNET, cultivateur, et Jeanne Marie COLLIARD, cultivatrice.

Le 23 octobre 1884, Hippolyte Pierre Henri BRON, boulanger, et Marie Cécile MUSY, cuisinière.

Le 5 novembre 1884, Frédéric Léonard ROCH, cultivateur, et Françoise Julie DUCRET, cultivatrice.

DÉCÈS

Le 14 janvier 1884, François CUILLERY, 64 ans, sabotier, domicilié à Milly.

Le 13 février 1884, Françoise Josephine GIROUD, 79 ans, sans profession, célibataire, domiciliée à Maraiche.

Le 24 mars 1884, Stéphanie Augustine PEC-COUD, 50 ans, sans profession, célibataire, domiciliée à Evian.

Le 10 avril 1884, Marie Antoinette LAURENT née LAURENT, 67 ans, ménagère, domiciliée à Verlagny.

Le 15 avril 1884, Florentin Victor ARNAUD-GODDET, 1 an, domicilié à Thonon.

Le 24 avril 1884, François DEGRANGE, 69 ans, cultivateur, domicilié à Milly.

Le 2 juin 1884, Josephine DUCRET, née DUCRET, 78 ans, managère, domiciliée à Forchex.

Le 10 juin 1884, Hyacinthe Joseph VERNAZ, 2 mois, domicilié Chez Seuvay.

Le 9 juillet 1884, Jean LAURENT, dit Pierre à Mirando, 87 ans, cultivateur, domicilié à Verlagny.

Le 16 août 1884, Jean François PERTUISET dit Gauty, 65 ans, sans profession, domicilié à Lugrin.

Le 2 septembre 1884, Marie Magdeleine LAURENT, 15 mois, domiciliée à Valère.

Le 3 novembre 1884, Léon Auguste BONNEVIE, 17 mois, domicilié à Grande-Rive.

Etat civil du 1^{er} décembre 1883 au 30 novembre 1884

NAISSANCES

Le 4 décembre 1883 à Thonon-les-Bains, Maxime LHOTELIN, fils de Gérard et de Henriette DURET, avenue d'Evian.

Le 16 février 1884 à Evian-les-Bains, Tamara TEILLOT, fille de Yves et de Hélène SRKALA, avenue d'Abondance.

Le 1^{er} avril 1884 à Evian-les-Bains, Jonathan BRIGNONE, fils de Patrick et de Marjan SADEGH, route de Grande-Rive.

Le 5 avril 1884 à Thonon-les-Bains, Raoul BOCHATON, fils de François et de Catherine LYET, avenue du Flon.

Le 7 avril 1884 à Thonon-les-Bains, Sébastien BONNEAU, fils de Michel et de Marie-Christine DUPAS, avenue de Maraiche.

Le 25 avril 1884 à Evian-les-Bains, Julien DUBORPER, fils de Jean-Claude et de Christine GANTOIS, avenue de Verlagny.

Le 15 mai 1884 à Evian-les-Bains, Mathieu CHARPIN, fils de Christian et de Patricia RAILLARD, Résidence Le Milly.

Le 17 mai à Thonon-les-Bains, Diane PAPIN, fille de Christian et de Jeanine LE GENTILHOMME, avenue du Flon.

Le 18 mai 1884, à Evian-les-Bains, William GRATALOUP, fils de Thierry et de Cathy VOISIN, avenue de Lécherot.

Le 25 juin à Evian-les-Bains, Esther GOURGUECHON, fille de Frédéric et de Gabrielle SWIENTY, avenue de Forchex.

Le 16 juillet 1884 à Thonon-les-Bains, Frédéric PUGLIANO, fils de Sébastien et de Marie-Line MICHOU, Résidence Le Milly.

Le 3 août 1884 à Evian-les-Bains, Sébastien VERRAES, fils de Louis et de Marie-Régine SOSTARIC, chemin des Confertes.

Le 26 août 1884 à Evian-les-Bains, Amandine SOFFRAY, fille de Bruno et de Marie-Christine CHARLES, avenue de Montigny.

MARIAGES

Le 7 avril 1884, Pierre JACQUIER, comptable, domicilié à Neuvecelle, avenue de Maxilly et Elisabeth DUCRET, infirmière, domiciliée à Evian-les-Bains, 9, rue de la Touvière.

Le 26 mai 1884, Bernard SCALI, Menuisier-Ebéniste, et Nathalie JACQUIER, sans profession, domiciliés à Neuvecelle, chemin des Houches.

Le 16 juin 1884, Martial CHENIN, ouvrier pâtissier, domicilié à Neuvecelle, Pré de l'Abbaye et Sylviane AGUADO, employée d'état, domiciliée à Vaux-en-Velin, 4, chemin du Bac (Rhône).

Le 7 juillet 1884, Dominique DUFFOUR, carreleur, domicilié à Thonon-les-Bains, 23, avenue du Vernay et Joëlle MORAND, agent des services hospitaliers, domiciliée à Neuvecelle, F.J.T., avenue d'Evian.

Le 7 juillet 1884, Didier MUNERET, opérateur géomètre topographe, domicilié à Vonnas, F.J.T. (Ain) et Pascale POUDETOU, institutrice, domiciliée à Neuvecelle, avenue du Léman.

Le 21 juillet 1884, Guy ROSSET, aide comptable domicilié à Amphion, Résidence La Rive et Sylvain MORAND, ouvrière, domiciliée à Neuvecelle, avenue de Lécherot.

Le 21 juillet 1884, Fabien VULLIEZ, instituteur, domicilié à Saint-Emiland, Ecole, Saône et Loire et Sylvie GREPILLAT, fleuriste, domiciliée à Neuvecelle, route de Grande-Rive.

Le 11 août 1884, Emmanuel LUGRIN, cuisinier, domicilié à Saint-Paul en Chablais, Maison des Anciens et Marie-France GOUTIER, élève infirmière, domiciliée à Neuvecelle, Résidence Le Milly.

Le 22 septembre 1884, Gérard MASSU, monteur et Nicole NOEL, sans profession, domiciliés à Neuvecelle, rue des Pêcheurs.

Le 22 septembre 1884, Gérard BERCHET, chargé de secteur HLM, domicilié à Voiron, (Isère), Les Tourettes et Isabelle COLBRANT, journaliste, domiciliée à Neuvecelle, impasse du Flon.

Le 20 octobre 1884, Didier BONDAZ, cuisinier, domicilié à Neuvecelle, avenue du Club Hippique et Isabelle AUBERT, employée de bureau, domiciliée à Evian-les-Bains, 30, impasse des Mémises.

Le 28 avril 1884, à St-Paul en Chablais, Sébastien PUGLIANO, menuisier, domicilié à Neuvecelle, Rés. Le Milly et Mariline MICHOU, serveuse, domiciliée à St-Paul en Chablais, Chez Thiollay.

Le 15 septembre 1884 à Marnaz, Laurent BURQUIER, métrologue, domicilié à Neuvecelle, avenue de Lécherot et Geneviève GAILLARD, fleuriste, domiciliée à Marnaz, rue de Chérinaz.

Le 15 septembre 1884, à Thonon-les-Bains, Pascal TARRANO, technicien de laboratoire, domicilié à Neuvecelle, Résidence Le Milly et Chantal TRINCAT, agent administratif, domiciliée à Thonon-les-Bains, 20, chemin du Clos d'Armoy.

Le 3 novembre 1884, à Thonon-les-Bains, Pascal FALETTO, professeur, domicilié à Thonon-les-Bains, 8, chemin de la Brise et Christine BOURDIAUX, sans profession, domiciliée à Neuvecelle, impasse du Flon.

DÉCÈS

Le 3 décembre 1883, Ami QUAGLIA, 71 ans, avenue de Milly.

Le 27 décembre 1883, Jeanne BLANC née DOUHERET, 76 ans, avenue de Forchex.

Le 31 décembre 1883, Léa BOCHATON née BOCHET, 78 ans, avenue d'Evian.

Le 6 janvier 1884, Andrée COMETTI née BONNEVIE, 61 ans, Pré de l'Abbaye.

Le 27 février 1884, Francis RAMEL, 68 ans, avenue du Léman.

Le 17 mars 1884, Philippe LESAGE, 35 ans, route de Grande-Rive.

Le 9 avril, Gérard VESIN, 45 ans, ch. d'Aunières.

Le 16 mai 1884, Alice DEMAISON née BONNET, 86 ans, Parc d'Aunières.

Le 7 juillet 1884, Jacques MICHOU, 76 ans, Forchex.

Le 9 novembre 1884, Marie PEILLEX née DESLOIRE, 74 ans, avenue de Lécherot.

Le 10 novembre 1884, Léontine CASTELLI née GRIVEL, 80 ans, chemin de Chez Duret.

Le 12 novembre 1884, Georges LAMARCHE, 75 ans, rue des Pêcheurs.

Le 25 novembre 1884, Marguerite GRANJUX née SEYDOUX, 90 ans, avenue du Léman.



p. novarina

34, Avenue des Vallées
128, Boulevard de la Corniche
THONON-LES-BAINS - Tél. (50) 71.25.98

TOUS LES MATERIAUX NOUVEAUX
TOUS LES MATERIAUX SPECIAUX

studio photos
Angel
MOROSATO

IDENTITÉ MINUTE
PORTRAIT - MARIAGE

3, rue de la Touvière
(près Banco)
Tél. (50) 75.35.44
74500 EVIAN

Droguerie de la Monnaie

PEINTURES - OUTILLAGES
PAPIERS PEINTS
RENETEMENTS DE SOLS
PARFUMERIE

10, rue de la Monnaie
74500 EVIAN
Tél. 75.05.89



HALL D'EXPOSITION - ATELIER
Route d'Armoy
74200 THONON LES BAINS

Richard
Leonarduzzi
ARTISAN

CARRELAGE
FAIENCE
MARBRE

Chemin des Houches
NEUVECELLE - 74500 EVIAN
Tél. 75.29.55

Equipements K7
Ets Loridan Père et Fils

FABRICATION
ACCESSOIRES AUTO

74500 NEUVECELLE SUR EVIAN
Tél. (50) 75.10.79
Telex : Loridan 380152 F

Le Conseil Régional

I - AVANT-PROPOS

«L'ADMINISTRATION» représente quelque chose de très vague et de très anonyme. Qui n'a jamais eu à faire à «l'Administration»? Qui ne l'a jamais critiquée? Quand quelque chose va de travers, quand un dossier traîne dans un service ou quand il n'est pas traité selon les conclusions espérées, c'est la faute de «l'Administration». Pour tout acte officiel, nous avons recours à ses services et même quand nous ne faisons pas appel à elle, nous la subissons. Telle une hydre, elle entoure chaque citoyen de ses tentacules! Tout le monde n'a pas la chance d'Hercule qui est arrivé à bout de ce «monstre».

Mais l'Administration est un «mal» nécessaire: c'est une activité qui remplit l'ensemble des tâches tendant au maintien de l'ordre et à la satisfaction des besoins sociaux. Une remarque s'impose, la notion de l'intérêt général qui est le fondement et le but de l'activité de l'Administration, n'est pas identique suivant les régimes politiques et introduit une notion de relativisme dans toute organisation administrative.

L'Administration n'est pas libre d'agir à sa guise, ses décisions doivent être conformes à la règle de droit puisque ses activités se déploient dans le cadre d'un Etat de droit.

A notre époque, les services publics ont tendance à s'accroître puisque, selon le philosophe Spinoza, "Tout être tend à persévérer dans son être et à augmenter son être...". L'Administration va donc proliférer au nom de l'intérêt général et ceci d'autant plus que les citoyens font pression sur l'Etat pour mettre fin aux injustices sociales et procurer du mieux-être aux citoyens. D'où le passage accéléré de l'Etat-gendarme à l'Etat-providence au XX^e siècle et de plus en plus au "citoyen assisté".

Nous avons déjà vu l'organisation administrative de l'Etat dans le Bulletin Municipal n° 5 de janvier 1982, dans l'article sur "les cantonales". Nous avons essayé de voir les grandes lignes de la décentralisation en France. Les résultats concrets de cette évolution sont dans l'idéal, un peu moins d'Etat: les collectivités locales s'administrent partiellement elles-mêmes. L'autorité Centrale n'a plus tous les pouvoirs de décision. La France est divisée en circonscriptions administratives territoriales: la Région, le Département, l'Arrondissement, le Canton, la Commune.

L'objet de cet article est la Région.

II - LA RÉGION

1 - EXPÉRIENCES D'ORGANISATION ADMINISTRATIVE RÉGIONALE

Loi du 10 août 1871: Coopération interdépartementale pour les équipements collectifs.

Arrêté du 25 avril 1919: Groupements régionaux de chambres de Commerce.

Loi du 19 avril 1941: Elle place un Préfet régional à la tête de chaque région. Le pays est divisé en dix-huit régions qui regroupent chacune un certain nombre de départements.

Ordonnances du 10 janvier et 3 juin 1944: Les Commissaires de la République succèdent aux Préfets. Ils ont un rôle de coordination et de contrôle des administrations de la Région, mais ils ne disposent pas de moyens d'action efficaces. Une loi du 26 mars 1946 supprime cette institution, ainsi que les régions en tant que circonscriptions administratives.

Loi du 21 mars 1948: Elle crée les IGAME (Inspecteurs Généraux d'Administration en Mission Extraordinaire) chargés essentiellement du maintien de l'ordre et de la police.

Décret du 30 juin 1955: Il institue des programmes d'action régionaux en vue du développement économique et social des régions défavorisées.

Loi du 7 août 1957: Elle prévoit des plans d'aménagement régional destinés à favoriser une répartition géographique harmonieuse de la population et de ses activités, distincts des programmes d'action régionale.

Dualité peu heureuse, d'où la réunion de deux documents en un seul: Le plan de développement économique et social (Loi du 31 décembre 1958).

Après toutes ces tentatives suivent les réformes de 1964 et 1972.

Les décrets du 14 mars 1964: dotent les circonscriptions d'action régionale d'une organisation administrative particulière, dont l'élément essentiel est le Préfet de Région. Il est chargé de mettre en œuvre la politique du gouvernement concernant le développement économique et l'aménagement du territoire de sa circonscription. Le Préfet répartit les subventions.

Ces décrets créent et organisent un collège régional: La Commission de Développement Economique et Régional (C.O.D.E.R.). Ces membres, de 20 à 25,

sont nommés pour cinq ans. La C.O.D.E.R. n'est pas libre de son ordre du jour, c'est le Préfet de Région qui le fixe.

Loi du 5 juillet 1972 : Elle confère une légitimité administrative à la Région. Une volonté de faire de la région une institution d'administration économique se dégage par la création d'un conseil régional, composé de députés, de sénateurs, des représentants des conseils généraux et des conseils municipaux. Par cette loi, le terme région prend une double signification, désignant à la fois une aire géographique et une personne publique.

Mais pour bien des responsables cette régionalisation n'est qu'une parodie tant que les assemblées n'auront pas été élues au suffrage universel, et qu'il n'y a donc pas lieu, tant qu'une réforme institutionnelle n'aura pas été décidée, de faire supporter une charge fiscale excessive aux contribuables régionaux.

Loi du 2 mars 1982 : Les régions demeurent des établissements publics régis par la loi du 5 juillet 1972. Mais l'article 59 du titre III apporte des modifications importantes : « Les régions sont des collectivités territoriales. Elles sont administrées par un conseil régional élu au suffrage universel direct ». Cette clause n'est pas encore remplie.

Le conseil régional règle par ses délibérations les affaires de la région. Il a compétence pour promouvoir le développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique de la région et l'aménagement de son territoire et pour assurer la préservation de son identité.

2 - L'ORGANISATION RÉGIONALE ACTUELLE

a) Le Commissaire de la République de Région

Il représente l'Etat dans la région. Délégué du Gouvernement, il est le représentant direct du Premier Ministre. Il dirige sous l'autorité des ministres, les services extérieurs des administrations civiles de l'Etat dans la Région. Il assure donc le contrôle administratif. Il met en œuvre la politique du gouvernement concernant le développement économique et social et l'aménagement du territoire de la région.

b) Le Conseil Régional

Les conseillers régionaux seront élus au suffrage universel direct. Il était initialement prévu de coupler les élections municipales et régionales. Des hésitations gouvernementales ont poussé l'échéance régionale à une date ultérieure que nous attendons toujours. Peut-être retournerons nous aux urnes en 1985 ? Cette supposition m'a donné l'idée d'écrire cet article.

Actuellement, le Conseil Régional est composé de 140 membres désignés selon des règles de pondération assez complexes : Députés et sénateurs de la région, représentants des collectivités locales. Son siège est à CHARBONNIÈRES (Rhône).

Le décret du 27 septembre 1983 donne une nouvelle composition :

- 68 parlementaires
- 44 représentants élus par les Conseils Généraux
- 22 représentants élus par les Conseils Municipaux
- 6 représentants élus par la Communauté urbaine de Lyon
- 140 membres

Ce conseil prend des décisions, vote le budget régional et le plan régional, règle par des délibérations les affaires de compétence régionale, participe aux études d'aménagement régional et à la préparation du plan national, émet des avis et enfin décide de l'utilisation des Crédits d'Etat dans la Région. Le Président est l'exécutif de la Région.

c) Le Comité Economique et Social

Il est composé de 102 représentants des organismes et activités à caractère économique, social, professionnel, familial, éducatif, scientifique, culturel et sportif de la région. Ses membres sont désignés pour 6 ans.

COMPOSITION :

- 36 membres représentants des entreprises et activités professionnelles non salariées
- 36 membres représentants des organisations syndicales de salariés
- 27 représentants des organismes qui participent à la vie collective de la Région
- 3 personnalités qualifiées qui, en raison de leurs activités ou de leurs qualités concourent au développement de la Région.

Ce comité ne prend pas de décision. Il émet des avis. C'est une assemblée consultative. Il est obligatoirement saisi pour avis pour la préparation et l'exécution du plan national dans la Région, pour le projet de plan régional de développement et son bilan annuel d'exécution, pour les orientations générales du projet de budget régional.

Ce Comité élit en son sein un Président.

3 - LES DOMAINES D'INTERVENTION

Fonds régional pour l'emploi et l'action économique:	91.000.000 F.
Affaires sanitaires et sociales	32.804.104 F.
Urbanisme et habitat	89.000.000 F.
Agriculture et aménagement rural	98.940.600 F.
Tourisme et loisirs	54.800.000 F.
Affaires culturelles	20.180.634 F.
Communications	142.000.000 F.
Eduction (second degré)	57.033.218 F.
Recherche	41.794.000 F.
Dotation aux communes pour l'organisation et l'informatique	500.000 F.
Apprentissage et formation professionnelle continue	305.000.000 F.
	TOTAL : 933.052.556 F.
Fonctionnement et charges de la dette	128.089.666 F.
	TOTAL DU BUDGET 1984 : 1.061.142.222 F.

4 - COMMENTAIRES

Les interventions se multiplient et le Canton d'Evian a déjà bénéficié de quelques avantages :

- Le contrat de pays pour le Plateau de Gavot
- Le contrat de petite ville pour Evian.

Ces contrats aident à participer à l'aménagement et au développement.

Quand toutes les innovations auront été accomplies : la transformation du statut de la Région, l'extension de ses compétences, la suppression de la tutelle et le transfert de l'exécutif au Président du Conseil Régional, la Région aura quitté le statut étriqué de l'Etablissement Public pour l'ampleur de la Collectivité Territoriale. Par son poids, cette collectivité pourra servir de contrepoids suffisant au pouvoir central. La région viendra véritablement en aide financièrement aux communes et aux Départements pour leur permettre de réaliser de grands projets. Après les élections, il y aura pour la première fois, une véritable représentation politique de la Région. Cette élection transformera également les structures des partis politiques français : organisés jusqu'ici en fédérations départementales, ils seront contraints à se restructurer au niveau régional. Tout dépendra encore du mode de scrutin : l'incitation sera très vive si un projet de scrutin de liste à la proportionnelle est retenu. Le Conseil ne sera plus exposé aux modifications de sa composition, contrecoup des autres élections. La démocratie ne peut qu'y gagner, ainsi que la qualité du travail dans les assemblées régionales.

Il est à noter que certaines régions n'ont pas attendu le feu vert donné grâce à la décentralisation. Elles ont agi, partout où un problème important se posait. Or, chez nous, il se pose un problème de taille, celui du désenclavement du Chablais. Une solution serait la réouverture de la ligne ferroviaire EVIAN -SAINT-GINGOLPH : soit une exploitation de 17, 578 km. Le coût des travaux est évalué à 25 millions de francs, c'est une somme assez modique quand on sait qu'un kilomètre d'autoroute représente déjà cette valeur.

Le rétablissement du trafic entre Evian et St-Maurice (Valais) serait profitable à toute la Haute-Savoie et certainement aussi à la Région Rhône-Alpes. Les relations France-Italie pourraient être ainsi améliorées. Cette ouverture de notre région vers la Suisse et l'Italie serait génératrice d'emplois dans le secondaire et le tertiaire. Elle favoriserait la création d'une saison d'hiver, car nombreux sont les skieurs suisses et français (Alsace-Lorraine) qui délaisseraient d'autres stations en faveur de notre région.

La Région Rhône-Alpes a dépensé 4.655.571.000 F en 1980 pour la route seule, ne prenons que 5% de cette somme et attribuons-les à la S.N.C.F. Ces 233 millions serviraient par exemple à acheter 70 autorails modernes bleus (type X 2100) ou bien à renouveler intégralement 100 km de voies (la nôtre ne fait que 17,578 km !), à acheter 16 autorails, 16 remorques bleues type Massif Central et 10 rames banlieue de 5 voitures chacune au coût de 1983 et sur une seule année.

De nombreuses régions montrent l'exemple dans ce domaine, la Région Rhône-Alpes, par contre, ne fait pratiquement rien. Il est urgent que les élus régionaux prennent cette affaire en main, il y va de la vie d'un canton, celui d'EVIAN. Citoyens, vous avez tous votre mot à dire dans cette affaire, regardez votre feuille d'impôts (taxe d'habitation), vous payez une taxe additionnelle à la région, vous pouvez exiger que

l'argent que vous versez vous revienne sous forme de travaux dans notre canton et que la répartition soit plus équitable.

III - NOTRE RÉGION : LA RÉGION RHÔNE-ALPES

Parmi les 22 régions françaises, elle est l'une des plus étendues avec 44.000 km² (8% du territoire national). 47% du territoire sont montagneux. Sa population est de 5.015.947 habitants (4/03/1982). 40% de cette population sont rassemblés dans trois agglomérations.

LYON	1.170.000 habitants
GRENOBLE	390.000 habitants
SAINT-ETIENNE	350.000 habitants

Un rapport, réalisé à la demande du Commissaire de la République de la Région Rhône-Alpes nous donne quelques informations :

Plus urbanisée que les autres régions de province, Rhône-Alpes a une population plutôt jeune et assez qualifiée. Si les ménages d'ouvriers sont assez nombreux (33%), c'est surtout l'importante proportion de ménages de cadres (22,6%) qui distingue Rhône-Alpes des autres régions. Le produit intérieur brut par tête et le revenu moyen par habitant sont légèrement en deçà de la moyenne du Pays. Mais des inégalités existent :

— environ 120.000 personnes vivent du "minimum vieillesse".

— 32% des chômeurs ne bénéficiaient d'aucune aide en juillet 1983.

Les femmes de Rhône-Alpes sont cantonnées dans des emplois peu qualifiés et à bas salaires. Le chômage touche également plus souvent les femmes actives (10,7%) que les hommes (7,2%). Elles représentent plus de 50% des demandeurs d'emploi.

Les jeunes de moins de 25 ans sont en situation souvent difficile : ils représentent 37% des demandeurs d'emploi dans la région. Taux liés aux problèmes de formation : 25% d'une génération sort du système scolaire Rhône-Alpin sans formation générale ou professionnelle attestée.

Le nombre de femmes seules avec enfants va croissant par suite de l'évolution des divorces.

IV - CONCLUSION

Une région avec des responsables élus par nous tous sera certainement plus à l'écoute des problèmes qui nous assaillent quotidiennement. La décentralisation peut ainsi contribuer à réduire un grand nombre de ces inégalités en assurant un développement économique, créateur d'emplois, encore faudra-t-il que l'Etat donne les moyens financiers nécessaires à ces élus pour qu'ils puissent remplir leur mandat et leur tâche avec le maximum d'efficacité.

Si l'on vous appelle aux urnes en 1985, faites votre devoir de citoyen et votez, car l'enjeu est d'importance.

Francis GRIMONT

COMBUSTIBLES
PRODUITS MÉTALLURGIQUES
QUINCAILLERIE
MÉNAGER



Les Fils de J. BAUD s.a.

EVIAN : Téléphone 75.07.28
THONON : Téléphone 71.35.49

Lucien
ROCH
maçonnerie

Tél. 75.23.35 **NEUVECELLE**
Chemin des Houches **EVIAN**

Dominant le lac
Dans un cadre de verdure

4 chalets savoyards 4 et 5 pièces

excellente situation • vue panoramique

pour moins de
400.000 F.*
TERRAIN COMPRIS

Renseignements et vente

AGENCE BAUD **AGENCE TIT**

2, avenue de Neuvecelle 13, place Jules-Mercier
74500 EVIAN 74200 THONON

Tél. 75.12.58 Tél. 71.07.62

* Le chalet 63 m² habitables + 18,50 m² surfaces annexes

garage
sautenet



AGENT RENAULT - R.V.I.

RÉPARATIONS VENTES
Dépannage jour et nuit

Tél. 75.00.32 74500 EVIAN

PERNOLLET
FRÈRES

AMENAGEMENT EXTERIEUR
CREATION - ENTRETIEN

25, avenue de Larringes
74500 EVIAN
Tél. (50) 75.26.41

Bruno VERGORI

MENUISERIE
EBÉNISTERIE

Zone Industrielle
NOYER-ALLINGES
74200 THONON
Tél. (50) 71.21.65

Concours Maisons et Balcons Fleuris

Visite du 22 Septembre 1984

Compte tenu de la longue période d'interdiction d'arrosage due à la sécheresse estivale, le Jury a décidé de ne faire aucun classement et de ne décerner aucun prix, tout le monde n'ayant pas respecté également l'arrêté municipal de limitation d'utilisation de l'eau potable.

Néanmoins le jury a remarqué particulièrement :

Dans la catégorie des hôtels et restaurants :

- Chez Danic
- Les Grenadiers
- Le Moulin à Poivre
- Le Café de la Mairie

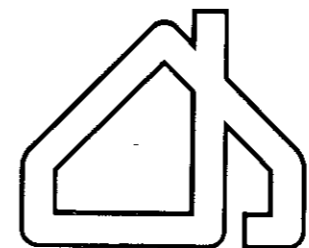
Ne sont pas compris :

- l'Hôtel Royal et de La Verniaz.

Dans la catégorie maisons et balcons fleuris :

- M. Joseph ALPHONSE, avenue d'Evian
- M. Joseph AUBRY, route de Grande-Rive
- M. Gabriel BLANC, avenue de Milly
- M. François BOCHATON, avenue d'Evian
- M. Gilbert BONNEVIE, route de Grande-Rive
- M. Georges BUTTAY, avenue de Lécherot
- M. Paul BUTTAY, avenue de Lécherot
- M. Eugène CHESSEL, avenue Seuvay
- M. Bernard CHRISTIN, Grande-Rive
- Mme Marie DEHIER, chemin des Châtaigniers
- M. Robert DESSEZ, avenue de Maxilly
- M. Christian DIDES, impasse du Flon
- M. Alfred DUBOISSET, avenue du Flon

- M. Edmond DUMONT, route de Grande-Rive
- M. Raymond DYC, avenue de Milly
- M. Guy ESSEVAZ ROULET, avenue de Milly
- M. Yves FELICI, chemin des Confertes
- M. Serge FOREL, avenue de Maraiche
- Mme Jeanne FOUQUES, avenue du Flon
- M. Pierre GAILLET, avenue de Montigny
- M. Alain GRUBER, avenue de Verlagny
- Mme Marcelle HAON, avenue de Maraiche
- M. Marcel JACQUIER, avenue de Maxilly
- Mme Rosine JACQUIER, avenue de Maxilly
- Mme Appoline LAURENT, avenue de Verlagny
- M. Michel LAZARETH, avenue de Lécherot
- Mme Micheline LAZARETH, avenue de Lécherot
- M. Richard LEONARDUZZI, chemin des Houches
- M. Ananio LOVICU, avenue de Montigny
- M. André LYET, avenue du Flon
- M. Michel MORAN, chemin des Chênes
- M. Aurèle MOROSATO, avenue de Montigny
- M. Francesco NURCHI, Le Parc de l'Abbaye
- M. Pierre PAGNIER, Le Parc de l'Abbaye
- Mme Raoul PASQUETTAZ, chemin des Chênes
- M. René POUX, Le Parc de l'Abbaye
- M. Louis REBET, avenue Rouffin
- M. Michel RIVIÈRE, avenue de Montigny
- M. Paul ROY, Résidence Le Milly
- M. André SCARAMUSSA, chemin d'Aunières
- M. Valentin SOSTARIC, chemin des Confertes
- M. Roger TARRANO, avenue de Milly
- M. Marcel TARRANO, La Résidence de Milly
- M. Jean VALETTE, avenue du Flon
- M. Marius VOLDOIRE, avenue Seuvay.



Villa
clef en main
et sur mesure

nico

CONSTRUCTION

FRONT DE LAC 74500 EVIAN
Tél. (50) 75.46.68

DURONZIER CHASSEUR
Ville • Mode

EVIAN

BOUM SHOP
Sports
Détente

une banque régionale
spécialiste du financement
des P.M.E.

et de la gestion du patrimoine
des particuliers...

**banque
Laydernier**

15, rue Nationale - 74500 EVIAN
Tél. 75.17.00

POMPES FUNÈBRES GÉNÉRALES

Quai de Blonay
74500 EVIAN
Tél. 75.12.72

2, rue de l'Hôtel-de-Ville
74200 THONON
Tél. 26.46.66

AU MUGUET

L. et P. DECURNINGE
35, rue Nationale
EVIAN
Tél. (50) 75.26.28

Toutes compositions florales
MARIAGES - DEUILS



Fleurop - Interflora

Livraisons dans la région



Tous travaux routiers
Terrassement
Assainissement
Revêtements spéciaux
Tennis central court

concessionnaire
exclusif des procédés : CHEVRON
CANADA-TENN

SCREG Rhône-Alpes

Siège social : 48, bd Marcel-Sembat
69200 VÉNISSIEUX
25-27, rue de la Crête - CRAN-GEVRIER
B.P. 295 - 74008 ANNECY-CEDEX - Tél. 67.28.88

Un coin sympa d'Evian
ouvert toute l'année

Pizzeria - Grill
"au feu de bois"

LE PARIS

Hiver :
fermeture hebdomadaire
mercredi et jeudi

A côté du Casino
Tél. 75.27.20



MICHEL MOROSATO

NEUVECELLE
Tél. (50) 75.23.90

Orchidées Sauvages

Philippe
GIRAUD



SABOTS DE VÉNUS

« Orchidées » : pour la plupart d'entre nous, ce nom évoque des fleurs étranges venues d'ailleurs.

Et pourtant, dans nos régions, de nombreuses orchidées poussent à l'état sauvage. Si leurs fleurs sont moins grandes que celles des régions tropicales ou subtropicales, elles n'en sont pas moins colorées et curieuses, et leurs parfums sont parfois aussi délicats.

Les orchidées forment de loin la plus importante famille de plantes à fleurs poussant sur notre planète. L'estimation à ce jour du nombre d'espèces dépasse 20.000.

Les botanistes en découvrent chaque année de nouvelles et leur classification systématique n'est pas toujours aisée.

De tous temps, ces fleurs ont attiré l'homme; et pour ajouter à leur fascination, il fallut attendre le dix-neuvième siècle pour réussir à reproduire en serre les espèces européennes. Toutes les tentatives antérieures avaient échoué et la cause de cet insuccès ne fut découverte que récemment.

En effet, ce n'est qu'en 1909 qu'un botaniste perça le mystère de la biologie végétale de ces plantes : une orchidée ne peut vivre qu'en symbiose (association) avec un champignon poussant dans ses racines.

Depuis lors, il fut possible de faire reproduire et cultiver un certain nombre d'espèces, mais pas toutes encore.

La France compte environ cent espèces indigènes, et

la Haute-Savoie cinquante trois; du fait de la grande diversité des étages de la végétation et des climats, notre département arrive ainsi au neuvième rang des départements français pour la richesse de ses orchidées.

Bien souvent, elles abondent sur un territoire très restreint, appelé station en botanique, où une dizaine d'espèces différentes se trouvent rassemblées. Par contre, certaines exigent de telles conditions que leur découverte est un événement exceptionnel : c'est le cas par exemple, du chamorchis des Alpes qui ne vit que sur les arêtes ventées des montagnes calcaires, au dessus de 2.000 mètres d'altitude ou du liparis de Loesel, ne poussant que dans quelques rares tourbières.

Mais la beauté ou l'étrangeté des orchidées ont souvent causé leur perte. Le sabot de Vénus, la plus grande de nos orchidées, a fait l'objet d'une cueillette et d'un arrachage qui l'ont rendu de plus en plus rare. Les décrets d'application de la loi sur la protection de la nature, parus en 1982, permettront peut-être de préserver les plus menacées.

Dans le doute, ne cueillez les fleurs qu'«avec les yeux» et soyez convaincus que leur rencontre dans leur milieu naturel vaut bien tous les bouquets du monde.



ORCHIS SINGE : le labelle très découpé et les trois sépales et les deux autres pétales réunis en casque donnent aux fleurs cet aspect gracieux de pantins désarticulés faisant penser à de petits singes.

ANATOMIE DE LA FLEUR D'ORCHIDÉE

Toutes les espèces d'orchidées ont des fleurs formées de trois sépales et de trois pétales répartis sur deux rangs. Les sépales sont souvent de la même couleur que deux des pétales. C'est le troisième pétale, appelé labelle, qui par ses couleurs et ses formes très variées donne tant d'attrait à la fleur d'orchidée.

N.B. - Les photos illustrant cet article ont été prises par l'auteur, en Haute-Savoie.

Budget Primitif 1984

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

60 - Denrées et fournitures	175.800
61 - Frais de personnel	1.132.500
62 - Impôts et taxes	5.700
63 - Travaux et services extérieurs	475.000
64 - Participations et contingents	659.920
65 - Allocations et subventions	209.000
66 - Frais de gestion générale	209.000
67 - Frais financiers	491.000
82 - Charges antérieures	3.000
83 - Prélèvement pour dépenses d'investissement	726.862

TOTAL ... 4.087.782

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

70 - Produits de l'exploitation	881.000
71 - Produits domaniaux	62.000
72 - Produits financiers	1.880
73 - Recouvrement subventions	89.966
74 - Dotation globale de fonctionnement	1.829.255
75 - Impôts indirects	101.350
77 - Contributions directes	1.122.331

TOTAL ... 4.087.782

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

16 - Remboursements d'emprunts - Capital	356.997
214 - Acquisition de matériel	81.000
232 - Travaux de bâtiments	216.000
233 - Travaux de voies et de réseaux	798.937
25 - Prêts et avances long et moyen terme	52.228

TOTAL ... 1.505.162

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

105 - Subventions	59.200
115 - Prélèvement sur recettes ordinaires	726.862
14 - Participation à des travaux d'équipement	385.000
1421 - Fond de compensation de la T.V.A.	77.600
1423 - Taxe locale d'équipement	102.000
1432 - Dotation globale d'équipement	4.500
16 - Produit des emprunts	150.000

TOTAL ... 1.505.162

Compte Administratif 1983

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

60 - Denrées et fournitures	148.674,63
61 - Frais de personnel	997.700,40
62 - Impôts et taxes	4.405,00
63 - Travaux et services extérieurs	367.069,79
64 - Participations et contingents	624.195,68
65 - Allocations et subventions	142.463,53
66 - Frais de gestion générale	165.059,79
67 - Frais financiers	498.279,58
69 - Charges exceptionnelles	91,10
82 - Charges antérieures	3.218,22
83 - Prélèvement pour dépenses d'investissement	706.005,00

TOTAL ... 3.657.162,72

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

70 - Produits de l'exploitation	822.864,03
71 - Produits domaniaux	19.400,00
72 - Produits financiers	79,10
73 - Recouvrements et subventions	89.341,87
74 - Dotation globale de fonctionnement	1.711.553,00
75 - Impôts indirects	93.015,49
77 - Contributions directes	948.998,00
79 - Produits exceptionnels	1.020,21
82 - Produits antérieurs	123.882,74

TOTAL ... 3.810.154,44

Excédent de fonctionnement de clôture 152.991,72

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

16 - Remboursements d'emprunts - Capital	369.383,31
214 - Acquisition de matériel	38.234,00
215 - Acquisition de matériel de transport	77.711,38
2320 - Travaux de bâtiments communaux	42.875,52
2321 - Travaux bâtiments écoles	7.958,47
2330 - Travaux de voirie	148.727,57
2331 - Travaux d'eau potable	46.475,87
2332 - Travaux éclairage public	16.239,98
26 - Remboursement avances à long terme	2.117,42

TOTAL ... 749.723,52

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

06 - Excédent d'investissement reporté	148.617,96
105 - Subventions d'équipement	38.680,00
115 - Prélèvement sur recettes ordinaires	706.005,00
1421 - Fonds de compensation T.V.A.	62.573,00
1423 - Taxe locale d'équipement	66.861,00
1432 - Dotation globale d'équipement	2.455,00
16 - Encaissements d'emprunts	100.000,10
210 - Aliénation de biens immeubles	57.500,00

TOTAL ... 1.182.692,06

Excédent d'investissement de clôture 432.968,54

Excédent global de clôture 585.960,26

Promenades Neuvecelloises :

"AUSNIÈRES"

Si le but de ce bulletin municipal annuel est avant tout d'informer les citoyens de la Commune, il se doit aussi d'être un trait d'union entre tous ses habitants, entre tous les hameaux et villages qui constituent la Commune de NEUVECELLE.

C'est pourquoi l'équipe de rédaction de ce bulletin a souhaité chaque année jeter un regard amical, à tour de rôle sur chacune de ces petites collectivités humaines il est vrai très dispersées, souvent éloignées, où les véritables occasions de rencontres sont rares, mais qui constituent le tissu social profond de NEUVECELLE.

Nous avons débuté l'an dernier par le Village de Grande-Rive, l'un des plus excentrés de la Commune; les nombreux témoignages de satisfaction que nous avons reçu ont été pour l'Equipe un encouragement à continuer dans cette voie.

Cette année, nous sommes remontés sur le plateau pour nous rencontrer au Village d'AUSNIÈRES à qui nous dédions notre page de couverture pour cette édition NEUVECELLE 85.

AUSNIÈRES est l'un des plus vieux villages de NEUVECELLE, sinon le plus ancien et antérieur au 12^e siècle.

Son nom, comme celui du village voisin de LA VERNIAZ, provient des mots dérivés du latin évoquant des bouquets ou groupes d'arbres.

Vernes ou vergnes pour la Verniaz, aunes ou aulnes pour Ausnières. Il faut rappeler que l'aune (ou aulne) est un arbre de la famille des bétuliacés, prenant racine et croissant au fond de l'eau pour atteindre une hauteur de 20 à 30 mètres. Son bois est tendre, n'a que très peu de valeur et de pouvoir calorifique, ses feuilles d'un aspect caractéristique sont tronquées au sommet.

Aux origines ce village doit en grande partie son existence au CHATEAU DE NEUVECELLE et abritait les employés et leurs familles au service des seigneurs.

Les habitants fournissaient à ces nobles la main-d'œuvre, l'artisanat, les récoltes et fourrages, légumes, fruits, volailles et palmipèdes, oies et canards qui prospéraient à merveille dans cet endroit réputé humide car à l'époque il existait de nombreux fossés, mares et ruisseaux. Les caves de pierre voutées abritaient également les réserves de fruits et de fromage, ainsi que les fûts de vin des vignes de Marêche, de Chez Granjux et du Flon, le tout destiné aux réceptions et agapes des Seigneurs de Neuvecelle.

Le temps a passé, le village a bien sûr changé de physionomie. Géographiquement confiné par la voie de chemin de fer au nord, l'avenue du Léman au sud, le quartier de l'Eglise à l'ouest et le cimetière communal à l'est, il n'en continue pas moins d'assurer à ses habitants le calme et la beauté de la nature du paysage environnant, avec au rythme des saisons, et pour les plus âgés fidèles à leur lopin de terre, le plaisir sans cesse renouvelé des petits travaux agricoles.

Les vieilles maisons de pierre soigneusement restaurées se mêlent aux coquettes villas modernes mais toujours dans le style du pays et les potagers entretenus avec amour étendent leurs rigoureuses lignes de légumes de toutes natures à l'ombre bienveillante des traditionnelles crosses de chataignier à l'assaut desquelles s'élancent des sarments tortueux.

Le chemin d'Ausnières est toujours aussi raide pour le promeneur aux mollets fatigués, mais la détente et le spectacle valent la peine d'un détour en toute saison pour le plaisir des yeux : un fleurissement exceptionnel réalisé par les habitants du village au printemps à l'automne, les silhouettes torturées de vieux arbres fruitiers, sûrement plus que centenaires et puis aussi et surtout la gentillesse, l'accueil de toutes les familles amies résidant en ce quartier, lesquelles sont souvent d'origine neuvecelloise très ancienne.

Beaucoup ont certainement la tête pleine de souvenirs, d'anecdotes, le cœur plein de peines et de joies à raconter.

Afin de rendre ce bulletin plus riche, plus vivant, nous pensons qu'il faudrait la participation des habitants du village que nous évoquons plus particulièrement chaque année pour nous aider à faire revivre un peu de son passé en nous indiquant, traditions coutumes, histoires, chants et même recettes de cuisine spécifiques à ce village, et ce pour le plaisir de tous nos lecteurs.

L'Equipe du Bulletin "NEUVECELLE" s'efforcera d'atteindre ce but avec le concours de tous.

Jacques LACROIX

P.S. Pour le bulletin NEUVECELLE 86, nous envisageons de diriger nos pas vers VERLAGNY, alors, à vos souvenirs...



Avec l'Ecole de Hand-Ball

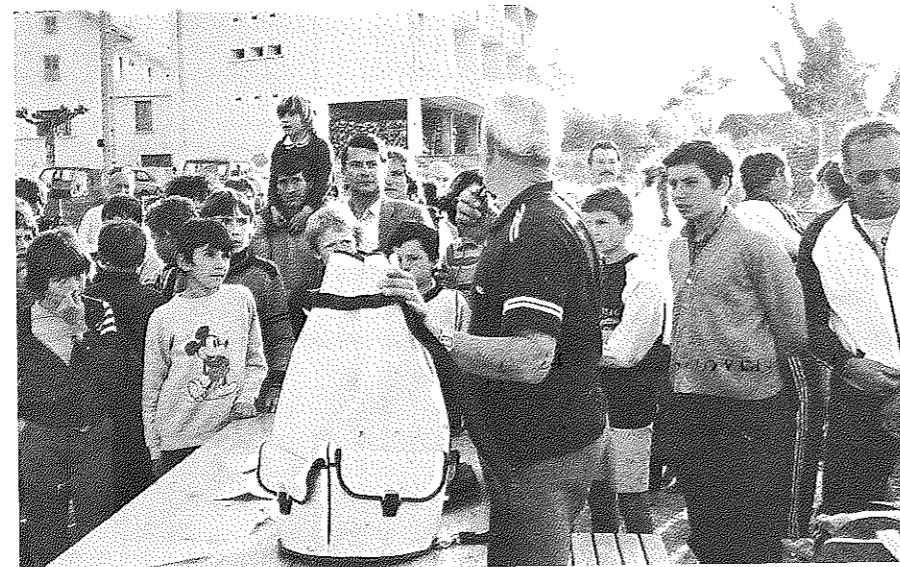
La création d'une école de hand-ball à NEUVECELLE n'aura pas été une dupe. En effet, durant la saison 83-84, l'effectif de trente garçons et filles a été constant, les entraînements ont été suivis avec assiduité, le but a été atteint : former techniquement les jeunes afin qu'ils continuent à se perfectionner au sein de différentes équipes d'Evian-Sports.

Le premier tournoi de Neuvecelle a été un véritable succès, quatre vingts benjamins, benjamines, ont participé aux différentes rencontres, démontrant ainsi que la persévérance alliée au bénévolat peuvent ouvrir des horizons heureux à Neuvecelle, pour les adeptes du sport.

La commission sportive, présidée par Madame Chantal DEVOUAS-SOUX, remercie sincèrement les généreux donateurs qui ont apporté beaucoup de joie et de bonheur à cette belle jeunesse.

L'école du Hand a lieu le mercredi de 14 heures à 15 heures 30 pour les filles et les garçons, nés de 1971 à 1976, au terrain de l'école de Milly et en cas de pluie au nouveau Centre Sportif du C.E.S. des Rives du Léman, route de Publier.

René POUX



La remise des prix à l'issue du tournoi

Permis de Construire

Année 1984

Nom des constructeurs	Genre de construction	Lieu de la construction
Agence T.I.T. Thonon	2 maisons individuelles - 4 appartements	avenue de Forchex
AL RASHEED Othmann	Maison de gardien	route de Grande-Rive
BIRAN Paulette	Maison individuelle - résidence principale	Le Rond-Point
BONNET Guy	Maison individuelle - résidence principale	avenue de Montigny
BUTTAY Georges	Abri de jardin	avenue de Lécherot
CANEL Jean	Abri de jardin	avenue du Léman
DASSONVILLE Martial	Maison individuelle - résidence principale	chemin des Confertes
DAVID René	Abri de jardin	Grande-Rive
DUBŒUF Pierre	Modification maison existante	avenue de Montigny
ETTORI	Maison individuelle - résidence principale	chemin des Confertes
FERINEL LOISIRS	11 maisons groupées - 44 logements	avenue de Maxilly
FERNEX Jean-François	Maison individuelle - résidence principale	avenue de Maxilly
FREI Jean-Louis	Maison individuelle - résidence principale	Le Parc de l'Abbaye
GRANJUX Odile	Maison individuelle - résidence principale	Chez Péliissier
HEILLIGENSTEIN Daniel	Maison individuelle - résidence principale	chemin de Chez Duret
JACQUIER Pierre	Maison individuelle - résidence principale	avenue de Maxilly
LASSALLE Robert	Modification maison existante	avenue du Léman
LUCAS Christian	Maison individuelle - résidence principale	avenue de Maxilly
MATHONNET Michel	Agrandissement maison existante	Le Pré des Portes
MAZZUCHETTI Jean-Marc	Transformation hangar en habitation	Grande-Rive
MIALONNIER Gérard	Maison individuelle - résidence principale	chemin des Confertes
MICHOUD Suzanne (Mme)	Modification maison existante	Le Bois du Feu
PANNEQUIN Paul	Maison individuelle - résidence principale	chemin des Confertes
PISSARD Joseph	Maison individuelle - résidence principale	avenue de Milly
ROUSSEY Raymond	Modification façades maison existante	avenue de Maxilly
S.A.E.M.E. Evian-les-Bains	Construction 2 courts de tennis couverts	Le Royal
S.C.I. LES HAUTS DU LAC	2 immeubles - 20 logements	Le Rond-Point
SEMENSATIS Patrick	Maison individuelle - résidence principale	avenue de Montigny
SPIES Daniel	Agrandissement maison existante	avenue du Flon
TARRANO Roger	Création combles sur hôtel	avenue de Milly

LISTES DE MARIAGE

- CADEAUX
- PORCELAINE
- CRISTAL



M. Burnet

Successeur MARION

68, rue Nationale
74500 EVIAN
Tél. (50) 75.08.20

larpin

FOURNITURE ET LOCATION
DE MATÉRIEL
POUR BATIMENT ET TP

74 ANNECY
Z.I. MEYTHET

Agence de
THONON-LES-BAINS
Croisée d'Anthy
Tél. (50) 26.20.79

ENTREPRISE GÉNÉRALE DU BATIMENT

S.A.R.L. CASSET

Successors de Lucien CASSET
Maison fondée en 1924

- CARRELAGES
- PLATRIERIE
- PEINTURE
- ISOLATION
- REVÊTEMENTS MURAUX

Directeur Gérant
GUILLEAU

5, avenue de Noailles
74500 EVIAN
Tél. 75.13.16

Aucune confusion avec les homonymes récents ou éventuels



Poney-Club cavalcade

CHATEAU DE NEUVECELLE • NEUVECELLE-SUR-EVIAN

Manège couvert - Carrière - Leçons - Promenades
Pique-niques - Jeux - Stages de vacances
Pour tous niveaux et tous âges

Tourages
SAT

licence A. 285

11, av. J.-Ferry
74200 THONON
Tél. 71.00.88 +
Télex : 370.401

*Réservation électronique
pour le monde entier*

L'IMMOBILIÈRE DU LÉMAN

TRANSACTIONS
SUR IMMEUBLES
ET FONDS DE COMMERCE
GESTION IMMOBILIERE

3, rue des Ursules, « Le Belvédère »
THONON — Tél. (50) 26.14.86

●
A EVIAN : **AGENCE 74**
3, place du Port — Tél. (50) 75.23.88

Marbrerie J. Calderara

5, rue des Peupliers
Tél. 71.42.76 (domicile)

Atelier :
avenue de Champagne
Tél. 72.76.19

Devis gratuit sans engagement
Monument toutes qualités
Caveaux

Ets FAVRE-LACROIX sarl

Le Rond Point - NEUVECELLE
EVIAN - Tél. (50) 75.23.97 - 75.30.83

installations
dépannages
entretien

■ POMPES A CHALEUR ■
REGULATIONS
BRÛLEURS A MAZOUT
CHAUDIÈRES A GAZ

■ gaz ■
sanitaire
chauffage

ENTREPRISE
D'ELECTRICITÉ GÉNÉRALE

R. JACQUIER

CHAUFFAGE ELECTRIQUE
ECLAIRAGE PUBLIC

MAXILLY SUR LÉMAN
74500 EVIAN LES BAINS
Tél. (50) 75.22.52

evian®

pure et équilibrée

Vue insolite
d'un quartier
de notre
commune

à propos d'une fontaine

Maison fleurie, balcon fleuri, pourquoi pas fontaine fleurie ?

Cette fontaine construite depuis X années pour les besoins d'une ferme et de ses proches voisins a vu passer beaucoup de monde. Une plante grimpanche que personne n'a vraisemblablement jamais semée en augmente largement les contours. La toiture presque pitoyable en saison morte, n'en paraît rien ici tant l'exubérance de cette végétation la magnifie. L'été paraissant et soleil aidant, la pourvoient de pétales scintillants.

N'est-ce pas un mariage de toute beauté, qui par cette étreinte, qui par cet éclat, se renouvelle chaque année pour le plaisir des randonneurs.

Peut-être surprendra-t-elle les promeneurs attentifs et prudents, car tout au long de cette départementale, peu de place est réservée aux piétons. Ceux-ci portent plus volontiers leur attention aux bolides du dimanche, afin de finir leur promenade en bon état. Il en est souvent ainsi, lorsque l'on essaie de flâner sur nos routes en agglomération, où les trottoirs sont presque inexistantes, faute de place peut-être... Mais n'en faut-il pas toujours plus pour la circulation moderne.

L'automobiliste, lui non plus ne la verra pas car il passe trop vite... Ils auront eux aussi manqué un coup d'œil offert par la nature.

A moins qu'un jour... une méthode minutieusement mise au point, aie raison de la vitesse des véhicules trop souvent excessive sur de nombreuses artères de notre cité.

Pierre PAGNIER



Pouvez-vous la situer ?

PÉPINIÈRES

Arbres fruitiers
Arbres d'ornement

PLANTATIONS

Plantes à rocaille

FLORET-ERARD

NEUVECELLE - 74500 EVIAN
Tél. 75.03.10 - 75.03.62

BAR
HOTEL *NN
RESTAURANT

les grenadiers

M. et G. BONNEVIE

Spécialités de filets de perches au beurre
et omble chevalier

OUVERT
TOUTE
L'ANNÉE

GRANDE-RIVE
74500 EVIAN LES BAINS
Tél. (50) 75.13.34

ENTREPRISE
DE TRAVAUX PUBLICS
ET BATIMENT

S.A.
E. DAZZA
& C^{ie}

15, avenue de Noailles
74500 EVIAN LES BAINS

Tél. (50) 75.12.09

BUISSON Hubert

CHARPENTE
COUVERTURE
ISOLATION
RÉNOVATION

Tél. 75.30.10 74500 NEUVECELLE

ANCET IMMOBILIER

« AGENCE DU LÉMAN »

TRANSACTIONS
CONSTRUCTIONS

« Le Star » Place de la Libération
74502 EVIAN Tél. (50) 75.21.33

recherchons : TERRAINS, VILLAS,
APPARTEMENTS (paiement comptant)

POUR TOUS
VOS CADEAUX
PENSEZ

DEMIAUX cadeaux

3, Place du Port
EVIAN
Tél. 75.37.28

chocolaterie - alcools - souvenirs
rayon baptême - communion - mariage

livraisons - expéditions

De la Mappe Sarde au P.O.S. de Neuvecelle

HISTORIQUE

La fin du XVII^e et le début du XVIII^e siècle sont des périodes difficiles dans la Savoie qui, sous Victor-Amédée II, est plusieurs fois occupée par les troupes françaises. Les mauvaises récoltes et les hivers rigoureux sont catastrophiques.

Pièce essentielle de l'équilibre européen, le Duché de Savoie-Piémont devient par le traité d'Utrecht, en avril 1713, Royaume de Sicile. Mais quatre années plus tard, l'occupation de la Sicile par les espagnols remet tout en cause. Le traité de Londres (1718) dédommage Victor-Amédée II qui reçoit la Sardaigne. Les Etats de Savoie deviennent jusqu'en 1860 le Royaume Sarde ou Etats Sardes dont la capitale est Turin.

Il règne alors un grand désordre administratif en Savoie : les possessions des nobles s'enchevêtrent, leurs droits sont multiples et de plus en plus complexes avec le temps. Il existe aussi de nombreuses irrégularités fiscales. Portée par un projet centralisateur et un souci d'efficacité fiscale, la monarchie de Turin impose dans ses Etats un ensemble cohérent de réformes "modernes" parmi lesquelles, le cadastre général de Savoie, œuvre fondamentale du règne de Victor-Amédée II, constitue un instrument efficace pour porter remède à la confusion féodale et au désordre fiscal qui ne cesse de s'aggraver.

Le Gouvernement ordonne par lettres patentes du 9 avril 1728 la mensuration de toutes les terres de Savoie - Ce contrôle "moderne" des "biens au soleil" des propriétaires fonciers ne sera entrepris en France que sous Napoléon I^{er}, 70 à 75 ans plus tard - Une centaine de géomètres venus surtout du Piémont se mettent à l'ouvrage ; chaque équipe comprend un géomètre, un arpenteur ou trabucant (du nom de l'unité de mesure - le trabuc = 3,05 m.) et un indicateur nommé parmi les habitants de chaque paroisse. Le géomètre utilise la planchette de Praetorius munie d'une règle, inventée à la fin du XVI^e siècle, qui permet de viser les limites de parcelles et de reporter à l'échelle leur longueur sur la feuille de papier fixée sur la planchette. L'Intendant Général qui dirige l'opération fait de fréquentes inspections sur le terrain. Une fois établis, les plans géométrique appelés "MAPPES" sont transmis à Chambéry de même que les états d'arpentage indiquant les dimensions des parcelles, leurs numéros cadastraux et les noms des propriétaires. A partir de ces données, des employés calculent les superficies et dressent un état alphabétique des propriétaires. Ce dernier registre dit "Table-minute" ou "Cadastre primitif" est publié dans chaque commune (ce mot a le sens de communauté de gens vivant dans une paroisse), aux fins de vérification.

Au terme des opérations, chaque commune de Savoie possède les trois éléments de son cadastre : La mappe (plan cadastral au 1/2.372^e) - La table récapitulative - Les livres de mutations qui enregistrent toutes les ventes de terre jusqu'en 1860. L'examen de ces éléments révèle bien les exigences d'ordre fiscal auxquelles le nouveau cadastre devait répondre dans l'esprit du législateur.

Les grandes mappes au tracé minutieux, rehaussées de rose, de vert et de jaune, solidement entoilées, sont délivrées aux communautés qui les reçoivent avec des sentiments partagés : chacun peut y voir la preuve matérielle de sa propriété - à ce titre la mappe bénéficiera d'un grand prestige dans les campagnes - mais d'un autre côté l'inscription sur les livres de mutations confère aux transactions et partages une inquiétante publicité.

L'énumération des 16 rubriques figurant sur la table marque à elle seule la minutie d'un pareil recensement :

- Numéro relatif à la mappe
- Nom du propriétaire avec prénoms, surnoms, qualification sociale (noble, bourgeois, etc...), des confréries, chapelles, communautés
- Qualité (nature) des parcelles : pré, terre, champ, pâturage, bois, etc...
- Nom du mas
- Degré de bonté : 1 - 2 - 3
- Superficie de la parcelle en mesure de Piémont
- Superficie en mesure de Savoie
- Estimation en argent par journal de Savoie
- Application de l'estimation en argent à chaque pièce suivant sa contenance. Le prix est exprimé en livres, sols et deniers (1 livre = 20 sols - 1 sol = 12 deniers)
- Déduction des frais de culture et de semence
- Revenu net
- Augmentation de revenu à chaque pièce pour raison du bénéfice des communaux
- Union du revenu et de l'augmentation ci-contre
- Déduction des services ecclésiastique et féodaux
- Revenu total net de chaque pièce cotisée à la taille (taille = impôt versé au Roi)
- Cote pour la taille.

L'examen de la table de Neuvecelle conduit aux remarques suivantes :

De nombreuses parcelles appartiennent à des notables ou à des riches propriétaires d'Evian et d'autres paroisses. Les biens communaux sont très faibles. Les biens des nobles et du clergé soumis à la taille sont d'acquisition postérieure à 1584. Seuls les biens "féodaux" et "d'ancien patrimoine ecclésiastique" déjà entre les mains de la noblesse et du clergé avant l'année 1584 sont exemptés de la taille.

Outre les relevés cadastraux, les nobles doivent prouver l'ancienneté de leurs possessions et fournir les pièces justifiant leurs droits. Beaucoup n'ont pas fait enregistrer leurs fiefs, pour éviter des paiements de droits divers.

Malgré quelques lacunes et imperfections (méconnaissance des servitudes consignées dans les terriers seigneuriaux - estimation douteuse des revenus) le projet conçu par Victor-Amédée II et achevé par Charles-Emmanuel III, est conduit jusqu'à son terme et l'Edit de péreuation du 15 Septembre 1738 fait du nouveau cadastre la base du système fiscal.

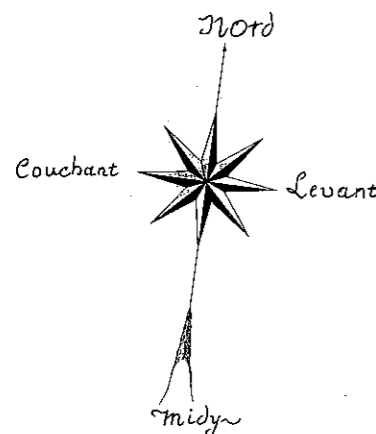
Ainsi les communiens sont devenus des contribuables. Longtemps "République", démocratie, la communauté rurale est devenue commune, circonscription territoriale et groupement de contribuables.

LA MAPPE DE NEUVECELLE

Elle a été établie par le géomètre Louis LANDRIANY, assisté par le trabucant Théodore LANDRIANY, l'estimateur d'office François TETU, les estimateurs de la communauté Gaspard JACQUIER et Mermet MAGNIN, les indicateurs locaux André BIDAL et Aimé LAURENT.

Commencée le 31 octobre 1730, elle a été terminée le 27 janvier 1731.

Du point de vue cartographique et même dans une certaine mesure du point de vue géopolitique locale, c'est un document de valeur sans précédent.



LES LIMITES DE LA COMMUNAUTÉ

Ce sont les mêmes que celles de la Commune actuelle.

MÉMOIRE COLLECTIVE DE NEUVECELLE :

Recherche de souvenirs liés à la vie locale pour en assurer la conservation.

Michel BIOLLEY fait appel aux personnes ayant encore en mémoire, ou tenant de leurs parents la pratique :

des jeux d'autrefois : Cartes - Quilles - Tir à l'oiseau - Jeux d'enfants (à l'école ou ailleurs).

des chants populaires : aux veillées (aucales pour teiller le chanvre ou casser les noix) aux repas de noces - au travail (les effeuilles en Suisse - les vendanges locales - aux travaux des champs - pêche et batellerie).

des danses (au cours des noces et des aucales).

des coutumes diverses.

des farces de village.

des récits et légendes.

Il existe au fronton de l'église une inscription en latin devenue pratiquement illisible. Ce fronton nécessitera prochainement une restauration. Nous souhaiterions savoir si certains habitants de Neuvecelle possèdent des renseignements au sujet de cette inscription, témoignage de notre histoire.

LES AGGLOMÉRATIONS

Grande Rive : une quinzaine de maisons entre le ruisseau des Houches et l'actuelle avenue de Maraîche.

Maraîche : le château ou place forte, la chapelle, le cimetière et 6 à 7 maisons, 1 four.

Sur l'avenue de Maxilly : quelques maisons, granges et masures près du carrefour de Maraîche, Chez le Français et une dizaine regroupées chez Granjux.

Verlagny : 5 maisons côté café actuel, 10 maisons au sommet du village de part et d'autre de la rue dont 2 fours à pain, 1 pressoir et des masures.

Chez Mouthon : 3 maisons dont une mesure.

Chez Buttay : 1 maison, 1 four, 1 mesure.

Valère : 1 maison.

Au sommet du bois du Pelloux : 1 grange.

Bois du Feu : 3 maisons + 4 masures en dessous de Forchex en bordure du Bois du Feu et du Chemin.

Chez Rebet : 3 maisons (appelé Chez Christin à l'époque).

Près du Nant d'Enfer (Le Clou) : 1 grange.

Milly-Haut : 4 maisons et 1 four.

Milly-Bas : 11 maisons, 3 granges, 1 four, 5 masures.

Chez Seuvay : 3 maisons, 1 grange.

La Verniaz : 1 maison, 3 granges, 1 grange au-dessous de l'Ermitage.

Chef-Lieu : le château, l'église, le cimetière, 6 maisons, 4 granges, 1 pressoir.

Ausnières : 3 maisons, 1 grange.

Chez Duret : 2 maisons.

Le Flon : 1 maison.

Lécherot : 1 four, 1 grange, 3 maisons, 1 moulin.

50 m. en amont du Pont de Verlagny : 1 moulin.

ROUTES ET CHEMINS

(emploi de l'appellation actuelle par commodité)

Le long du lac : route reliant Genève au Valais.

Du lac à Saint-Paul : Grande-Rive - Maraîche, pratiquement en ligne droite, Maraîche - Verlagny - Verlagny - Valère - Saint-Paul (actuellement avenue de Maraîche - avenue de Verlagny - avenue de Valère).

Du lac à l'avenue de Maxilly : l'avenue de la Creusaz elle aussi retiligne.

A l'intérieur de Grande-Rive : la rue des Pêcheurs.

De la (route de Maraîche à Maxilly) à Pierre Grosse : chemin des Houches, se prolongeant dans le bois de Maraîche, traversant l'avenue de Valère, le Bois du Pelloux et montant jusqu'à Pierre-Grosse.

De Montigny à Evian : route passant à Verlagny, franchissant le ruisseau de Forchex un peu au dessous du pont actuel, empruntant le chemin de Chez Duret, l'avenue d'Evian, puis l'avenue de Neuvecelle.

Les routes et chemins conduisant - du chef-lieu (église) à Saint-Paul par Forchex, par Lécherot, par la Verniaz ; à Maraîche par le Flon, à Ausnières, se retrouvent dans : l'avenue d'Evian, l'avenue de Forchex, l'avenue Seuvay, le chemin des Chataigniers, l'avenue de l'Ermitage, l'avenue de La Verniaz, le chemin de Gravanne, le chemin des Confertes, l'avenue de Lécherot, l'avenue Rouffin, le chemin du Flon (de l'Oratoire à Maraîche), l'avenue du Léman (chemin partant de l'église desservant Ausnières et s'arrêtant avant le Rond-Point), chemin d'Ausnières, avenue d'Abondance (de

BIBLIOGRAPHIE

Histoire de la Savoie - Paul Guichonnet

Histoire des savoyards - Louis Comby

Histoire de la Savoie en bandes dessinées - André Pelletier

La Paroisse de Neuvecelle - Abbé Marius Duret

La Mappede Sarde de Neuvecelle et Tabelles -

Archives Départementales de Haute-Savoie

Copie de la Mappede et de ses livres - Mairie de Neuvecelle

Plan de Neuvecelle - Bulletin municipal n° 3 de janvier 1980

Maraîche à la bifurcation de Thollon), route de Thollon par le chemin des Houches et Montigny.

Il faut ajouter quelques chemins reliant certains villages à travers le Bois du Feu et facilitant l'exploitation des bois.

Un regard sur la photographie aérienne de la commune où sur une carte récente nous montre que toutes les voies cadastrées en 1731 sont actuellement utilisées et ont, bien sûr, au cours des siècles suivants, été redressées, élargies, allongées, modifiées et raccordées à de nouvelles voies pour répondre aux nouveaux besoins de communication à l'intérieur et à l'extérieur de la Commune.

LES ACTIVITÉS AGRICOLES ET PHYSIONOMIE D'UN ESPACE ENTIÈREMENT RURAL

La vigne : importante sur tout le coteau de Grande-Rive, à Maraîche et au nord du village de Chez Granjux, en alternance avec des bois de chataigniers, des prés et quelques marécages.

Implantée aussi au Flon, vers Ausnières, vers l'église, au nord du chemin de Chez Seuvay, entre "Milly-Bas" et "les moulins de Chez Duret" en alternance avec cultures diverses - vergers - prairies et chataigniers.

Culture du chanvre : la trentaine de parcelles répar-

ties aux environs des principaux villages atteste de l'importance de cette culture.

Jardins potagers : près des habitations.

Pâturages, bois de chataigniers et de hêtres, broussailles : dans la partie haute de la commune, à l'exception du hameau de "Bois du Feu" où l'on retrouve cultures, prés, jardins.

Marais : près du Nant d'Enfer, à Lécherot, au Pré de l'Abbaye, dans le coteau de Grande-Rive, au Pelloux, sous Valère.

EVOLUTION DU PAYSAGE RURAL

1731 - 150 constructions (habitations, granges, divers)

1911 - 212 constructions

1965 - 471 constructions. La vocation agricole tend à disparaître

1982 - 637 habitations.

Depuis quelques décennies NEUVECELLE a perdu sa vocation rurale. L'urbanisation très poussée, s'implantant au gré des constructeurs partout où la viabilité était assurée, s'est dispersée en raison même du réseau routier très développé desservant tous les secteurs de la Commune (les spécialistes parlent de "mitage" du territoire communal). Seuls le manque d'eau sur certains secteurs et les réserves imposées par la protection du littoral et des pentes boisées ont limité l'urbanisation.

Si, au temps de Victor-Amédée II, l'établissement d'un cadastre répondait à un souci de remise en ordre de la fiscalité royale et seigneuriale, aujourd'hui l'essor de l'urbanisation conduit les élus locaux à prévoir le développement futur de leur collectivité par l'application d'un Plan d'Occupation des Sols qui adapte à une situation héritée du passé une réglementation des constructions à venir.

L'élaboration du plan de zonage actuel s'est faite à partir des données cadastrales à l'origine desquelles figure la MAPPE SARDE restée en vigueur jusqu'en 1930 pour certaines communes.

Michel BIOLLEY

Citroën BX.
57.200 F.
O O O H O H H O H
J'achète!

Equipement de série : 4 freins à disque. Feux de croisement et route à iode. Rétroviseur extérieur réglable de l'intérieur. Lunette AR chauffante. Serrure trappe à essence. Banquette AR rabattable (dossier). Becquet AR. Prise diagnostic. Prix clés en main. Tarif au 1^{er} juillet 1984.

SADAL CITROËN
Route de Taninges - VÉTRAZ-MONTHOUX-ANNEMASSE - Tél. 37.42.45
13, av. d'Evian - 74200 THONON LES BAINS - Tél. 71.00.93

Pierre CHENAL-LAURENT

HORTICULTEUR
FLEURISTE

"Le Rond-Point"
Neuvecelle
Tél. 75.13.73



CONSTRUCTIONS TRADITIONNELLES

Gérant : Louis LAZARETH
Architecte Bâtitseur

LE BATISSEUR CHABLAISIEN

R.N. 5 - La Rive - AMPHION - Tél. (50) 70.06.39 - 71.17.19

Bureaux exposition ouverts :
10 h. - 12 h. — 14 h. - 18 h. ou sur rendez-vous

Nous vous offrons 4 garanties
Recherche terrains
Etude financement
Permis de construire
Suivi du chantier

Nous nous chargeons de tout
Achèvement de travaux
Prix fermes et définitifs
Délais
Qualités du vrai traditionnel

Possibilité d'exécuter vous-même certains travaux
20 ans d'expérience dans la Maison Traditionnelle

BALLY et ECUVILLON

Assurance et Crédit

2 bis, rue du Théâtre
74500 EVIAN LES BAINS
Tél. 75.07.95

ENTREPRISE BOCHATON Frères

Terrassements
Sables et graviers
Pierre de Meillere

Les Mateirons
Tél. 75.01.92



RUE DE LA TOUVIERE
EVIAN

LA FRAICHEUR A DEUX PAS

Jean-Paul BONDAZ

Plâtrier • Peintre
Tous revêtements muraux
Ravalement de façades

Villa La Sauvageonne
Chemin de Gravanne
Tél. (50) 75.30.17
NEUVECELLE
74500 EVIAN

Pour vendre
ou acquérir

PROPRIETES
APPARTEMENTS
TERRAINS

Agence BAUD

Fondée en 1920

2, avenue de Neuvecelle
74500 EVIAN
Tél. 75.12.58

Le Don du Sang à Neuvecelle

En 1968, une dizaine de personnes formant de gros espoirs dans le don du sang, décidaient de créer l'Association des Donneurs de Sang de Neuvecelle.

Cette association régie par la loi de 1901, s'est fixé pour but de rassembler un maximum de personnes et de les motiver au don du sang, notamment par le biais de l'information.

Aujourd'hui, seize ans après, on peut dire que l'Association a rempli son contrat, mais de toute évidence, il y a encore des progrès à faire.

Son contrat, l'Association l'a rempli en réussissant à avoir dans ses listes un potentiel de 213 donneurs. L'information sur le don du sang circule bien, grâce aux soirées ou jour-

nées organisées par l'Association et dans lesquelles les donneurs et non donneurs se retrouvent dans des ambiances bien sympathiques.

De son côté, le Comité met tout en œuvre pour la bonne marche des prélèvements organisés avec le Centre de Transfusion Sanguine d'Annemasse (tracts, affiches...). Tout ce travail est fait dans l'espoir de voir de nouvelles personnes grossir la famille des donneurs de sang.

Les progrès, ils sont à réaliser au niveau du particulier. En effet, sur les 1.559 habitants que compte Neuvecelle, 853 sont en âge de donner. Or l'Association compte dans ses rangs 213 donneurs, ce qui représente 25% du potentiel. Ce chiffre reste toutefois nettement supérieur à la moyenne départementale (12%), mais dans une commune comme la nôtre où la population a des facilités de contact, il serait assez facile de voir ce chiffre s'augmenter dans les années à venir.

Michel REBET

Président de l'Association des
Donneurs de Sang Bénévoles de
NEUVECELLE

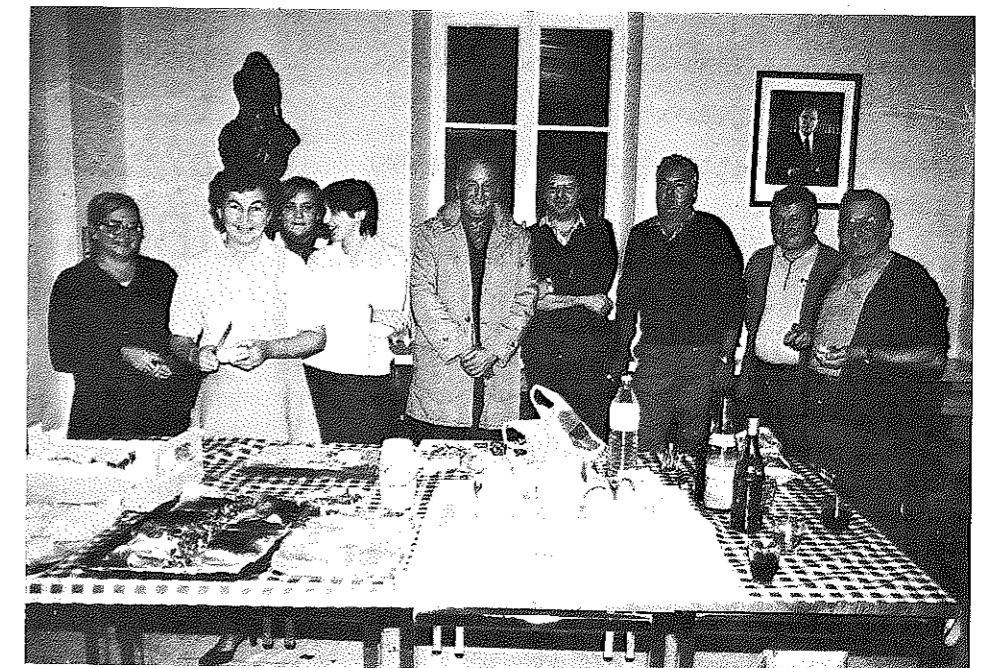
PRÉLÈVEMENTS DE SANG EN 1985

à la Mairie

- le lundi 21 janvier, de 17 h. 30 à 19 h. 30
- le lundi 22 avril, de 17 h. 30 à 19 h. 30
- le lundi 22 juillet, de 17 h. 30 à 19 h. 30
- le mardi 13 août, de 17 h. à 20 h.
- le lundi 21 octobre, de 17 h. 30 à 19 h. 30

SOIRÉE SURPRISE

le samedi
19 janvier 1985,
au Foyer
des Jeunes
Travailleurs.



Le Comité
lors du prélèvement
du 22 octobre 1984

AMBULANCES D'EVIAN
BIRRAUX ROGER

Véhicules sanitaires légers
Entreprise agréée

TAXI

74500 EVIAN • Tél. (50) 75.21.00

En cas d'absence • Tél. (50) 75.04.83

S.A.R.L.
*chauffage
et
sanitaire*

Rue B.-Moutardier
74500 EVIAN
Tél. (50) 75.01.64

VENTILATION
INSTALLATION
GAZ
TUYAUTERIE
INDUSTRIELLE
ZINGUERIE

Agréée Agence Economie d'Energie

**Entreprise
GAUTHIER**

- VIDANGES
- CURAGE D'EGOUTS
INSPECTION TÉLÉVISÉE
- COLLECTE DE DÉCHETS
INDUSTRIELS LIQUIDES
OU PATEUX

01120 MONTLUEL
Tél. (7) 806.02.16

PEUGEOT



**IMPERIAL
GARAGE**

9, av. d'Abondance
74500 EVIAN
Tél. 75.01.90

Vente : neuf
occasion

Crédit • Reprise

Réparations :
mécanique
carrosserie



TALBOT

Fêtes du Rhône et Liaisons Ferroviaires Chablaisiennes Franco-Suisses

La Ville de MONTHEY a accueilli les 22, 23 et 24 juin derniers le 31^e congrès de l'Union Générale des Rhodaniens et les Fêtes du Rhône 1984.

L'objectif de ce congrès était l'analyse succincte et prospective des principaux secteurs d'activité des régions longeant le Rhône, notamment celle des trois Chablais, Valaisan, Vaudois et Savoyard.

Pour cela, 24 conférenciers Suisses et Français ont animé quatre groupes de travail ayant à traiter les thèmes suivants :

- 1 - ECONOMIE, INDUSTRIE ET ARTISANAT
- 2 - ÉNERGIE ET ENVIRONNEMENT
- 3 - POLITIQUE DE LA MONTAGNE
- 4 - TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS.

Le rapport qui a été présenté au sein de ce 4^e groupe de travail par Messieurs Henri BUET, Maire d'EVIAN-LES-BAINS et Charles PERNET, Maire-Adjoint de NEUVECELLE est un plaidoyer pour la réouverture de la ligne EVIAN - SAINT-GINGOLPH.

Les rapports présentés par nos amis suisses rejoignent d'ailleurs toutes nos conclusions et font ressortir qu'entre 1979 et 1983, le nombre de frontaliers travaillant dans le Canton du Valais est passé de 160 à 340, chiffres qui démontrent une nouvelle tendance d'échanges transfrontaliers.

Avant de retranscrire, in extenso, le rapport ci-dessus présenté, il m'a semblé intéressant de citer deux phrases très significatives tirées du rapport de synthèse fait par Monsieur Jean-Paul COPPEY, Conseiller Municipal de MONTHEY, pour le groupe n° 1 : Economie, Industrie et Artisanat.

«C'est tout récemment que nous avons pris conscience de l'interdépendance des Chablais Vaudois et Valaisan et c'est aujourd'hui seulement que nous apparaît la nécessité d'ouverture et de collaboration avec le Chablais Savoyard».

«L'obstacle majeur reste le manque de voies de communication. Pour le Chablais français, il en va de son désenclavement alors que pour le Valais et l'est-vaudois, c'est une ouverture nouvelle et indispensable à son expansion».

Charles PERNET

(Voir suite au verso)

Administrateur d'immeubles
Syndic de copropriété
Transactions immobilières



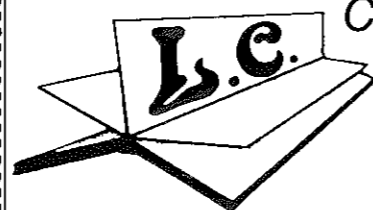
Guy PILLET

Membre de la Confédération Nationale des Administrateurs de biens
Syndics de copropriété de France

"Le Belvédère" - 9, place du Château
B.P. 7 - 74201 THONON LES BAINS Cedex
Téléphone : (50) 71.28.77

Cartes professionnelles délivrées par la Préfecture de Haute-Savoie
N° G 15-74 et T 225-74
Garants des fonds SOCAMAB, 18, rue Beaurepaire, 75010 Paris.

LIBRAIRIE



L'ÉTOILE

Lettres
Constellées

PAPETERIE

LIVRES
SCOLAIRES

ouvert le lundi

Tél. (50) 71.54.61 - THONON

PIROTAL

fabrication de revêtements de façade

ISOLATION EXTÉRIEURE

PIROTHERM

AGREMENT CSTB 7.83.282

Z.I. DE VONGY - THONON - TÉL. (50) 71.04.78

**Les Etablissements
JEAN VAUDAUX**

Téléphone 39.52.23

vous présentent leur gamme de
tronçonneuses, tondeuses
motobineuses
fraises à neige et débroussailleuses.

Exposent aux marchés de :
THONON - SALLANCHES - CLUSES
SAMOENS - LA ROCHE - ANNEMASSE
EVIAN

Réouverture Ferroviaire et Expansion Lémanique

8 avril 1984 :
Venant de Sierre, via St-Maurice, St-Gingolph, le "TONKIN-ANNECY" se dirige sur Evian avec 620 visiteurs suisses.



Le tour ferroviaire du Lac Léman réalisé en grande-première par les C.F.F. le 8 avril 1984 a été, sans aucun doute, l'événement choc qui a permis de faire sortir définitivement des oubliettes les titres de noblesse de la voie ferrée EVIAN - SAINT-GINGOLPH.

Il est cependant équitable de rappeler que le succès retentissant de ce onzième convoi voyageurs en cinq ans, sur ce parcours S.N.C.F. à trafic restreint, ne peut être dissocié du travail de pionniers accompli par les Amis du Rail de Thonon et par la Ville d'Evian au cours des dix premières "circulations exceptionnelles".

La voie ferrée EVIAN - SAINT-GINGOLPH fait partie intégrante des quelque 268 kilomètres du réseau ferroviaire circumlémanique - Genève - Lausanne - St-Maurice - Evian - Genève, via Bellegarde en attendant la jonction La Praille - Les Eaux Vives.

Il est aberrant et triste de constater que, depuis bientôt cinquante ans, un hiatus de 17 kilomètres seulement rend impossible l'exploitation de ce formidable potentiel touristique en créant un véritable "NO MAN'S LAND" qui vient séparer les Chablaisiens savoyards de leurs frères valaisans. Le rétablissement de ce trait d'union franco-suisse apporterait un grand ballon d'oxygène à la ligne Les Eaux Vives - Annemasse - St-Maurice - et lui permettrait de retrouver le rôle de grand axe de transit international qu'elle avait à l'origine.

Notons au passage que le trafic nouveau ainsi

engendré, loin de nuire à la ligne du Simplon, viendrait au contraire lui apporter une nouvelle clientèle recrutée en Haute-Savoie (Annemasse, Thonon, Evian, etc...). Ce nouveau trafic serait également bénéfique à la S.N.C.F.

La seule remise en état de cette courte section favoriserait grandement l'expansion touristique, industrielle et commerciale de toute la Haute-Savoie, du Genevois et du Valais : Alors, pourquoi ne pas la réaliser très rapidement ? Le jeu en vaut la chandelle !

Examinons d'abord les principaux avantages apportés à notre région par cette réouverture, et nous évoquerons ensuite les problèmes financiers ainsi soulevés.

1 - TRAFIC VOYAGEURS

a) Relations FRANCE - ITALIE et vice-versa

La relation ferroviaire St-Maurice - Evian apporterait un gain de temps de l'ordre de 2 à 4 heures selon les saisons (Correspondances C.F.F. - C.G.N. non garanties à Lausanne) et éviterait aux voyageurs deux ruptures de charge pas très agréables, tout en faisant une économie de 20 km environ sur le parcours considéré.

La mise en service de voitures directes Genève-Eaux Vives - Evian - Milan contribuerait puissamment à la revitalisation du complexe ferroviaire Sud-Lémanique.

b) Relations FRANCE - SUISSE et vice-versa : TRAVAILLEURS FRONTALIERS

Les navettes Genève-Eaux-Vives - Evian - St-Maurice créées les jours ouvrables à l'intention des très nombreux travailleurs frontaliers se rendant chaque jour soit à Genève, soit à Monthey, seraient assurées d'un coefficient de remplissage très élevé, eu égard à la qualité des améliorations apportées par le transport collectif ferroviaire.

- Réduction du temps et du coût du trajet
- Désencombrement des parkings et de la circulation routière
- Suppression de longues attentes aux postes-frontière
- Suppression des risques routiers dus aux intempéries : neige, verglas, pluie, froid, brouillard, etc...
- Plus de conduite nerveuse en cas de retard
- Plus de parking à chercher à l'arrivée
- Possibilité de lire ou de se reposer pendant le trajet, etc...

CORRESPONDANCES T.G.V. PARIS GENÈVE AVEC LE VALAIS

En première étape, ne peut-on pas se demander si la prolongation jusqu'à Monthey et St-Maurice des circulations voyageurs (autorail d'abord, puis Z 2 ultérieurement ?) relevant à Bellegarde la correspondance de T.G.V. de et pour Paris, n'aurait pas les faveurs d'un potentiel certain de clientèle suisse ?

La venue régulière des T.G.V. à Evian rendrait encore plus alléchante cette offre de transport.

En une étape plus lointaine qui nécessiterait l'électrification de la section de ligne Evian - St-Gingolph, la venue des T.G.V. jusqu'à St-Maurice ne ferait l'objet que d'une pénétration de 26 km sur les voies C.F.F. (contre 46 pour Vallorbe - Lausanne) de la part de ces engins destinés à rouler essentiellement à l'intérieur de l'hexagone. L'arrivée des "TGV Neige" à Monthey permettrait en outre la desserte directe et intégrale depuis Paris des treize stations franco-suisse du plus grand domaine skiable d'Europe dénommé "LES PORTES DU SOLEIL".

De plus, la création de ce service améliorerait peut-être la rotation et la rentabilité des rames T.G.V. "Tricourant" utilisées pour l'instant uniquement sur Paris - Lausanne, l'itinéraire complémentaire Lausanne - St-Maurice servant alors d'échangeur pour affecter les rames à l'un ou à l'autre service, ou pour éventuellement les rapatrier à Paris en cas d'interception de voies.

CIRCUITS TOURISTIQUES

Les dix circulations touristiques estivales Thonon - Bouveret, puis Thonon - Saint-Maurice organisées depuis 1979 par l'A.T.C.A.R. (Association Chablaisienne et Thononaise des Amis du Rail) et l'Office de Tourisme d'Evian ont toujours connu un franc succès et l'on a dû souvent refuser du monde, même le 8 août 1981 où l'autorail classique avait été remplacé par une rame tractée de cinq voitures.

Le train spécial "TONKIN - ANNECY" mis sur rails par les C.F.F. le 8 avril 1984 était déjà "COMPLET" dix jours avant la date de départ.

Le panorama unique offert depuis la voie ferrée taillée en corniche au dessus de la partie dite sauvage du Léman constitue une attraction touristique de tout premier ordre, et mérite à ce titre d'être mis en valeur par toutes les instances locales et régionales, aussi bien suisses que françaises.

La création d'un "CIRCUMLÉMANIQUE" préconisée depuis longtemps par certains défenseurs du tronçon Evian - St-Gingolph, a été plébiscitée dans les faits lors de la toute récente circulation du "TONKIN-ANNECY". Espérons que cette grande première soit suivie de nombreuses autres !

La création d'un circuit touristique ferroviaire Mont-Blanc - Léman permettrait de faire mieux connaître certains sites admirables et contribuerait également au développement du trafic des Lignes St-Gervais - Martigny et Martigny - Evian.

2 - TRAFIC MARCHANDISES

Très faible en l'état actuel, le trafic marchandises pourrait être intensifié et accéléré grâce à la réfection de l'infrastructure du tronçon considéré.

Rappelons également que la relation ferroviaire Evian-Milan via St-Gingolph et le tunnel du Simplon est plus courte de 200 km que la même relation établie via Modane et le tunnel du Fréjus (304 et 504 km).

Le désenclavement ferroviaire du Chablais Valaisan et du Chablais Savoyard provoquerait la création de nombreux emplois de part et d'autre de la frontière (cheminots, douane, police, etc...) et serait incontestablement un facteur prépondérant d'expansion touristique et commerciale.

Les rêves sont très beaux objecteront certains, mais il faut être réaliste et garder les deux pieds sur terre, alors :

COMBIEN CE PROJET VA-T-IL COÛTER ? QUI VA PAYER ?

Le rapport des frais qu'entraînerait une remise en état sommaire de ces quelques 17 km (pour une vitesse maximum autorisée de 70 km/h) et celui du développement économique qui serait ainsi apporté au Bassin Lémanique tout entier, plaide en faveur d'une inscription de cette réouverture au Schéma Régional des Transports Collectifs de la Région Rhône-Alpes.

Le Canton du Valais a déjà, quant à lui, pris un certain nombre d'initiatives pour faire aboutir cette cause et pourrait peut-être apporter ultérieurement une contribution déterminante à ce renouveau régional, par le biais de la rétrocession des impôts retenus à la source sur le salaire des frontaliers.

Pour peu que la Région Rhône-Alpes et le Département de la Haute-Savoie veuillent bien prendre en considération l'importance capitale de ce projet et établir une rapide et facile comparaison entre les milliards dépensés ces dernières années (à bon escient d'ailleurs) pour les investissements routiers, et les sommes consacrées aux investissements ferroviaires, la somme nécessaire à cette réouverture même avec électrification, apparaîtra sans doute bien modeste.



Votre
problème :
**PLACEMENT
PRÊT...**
nous concerne

Nous sommes à votre disposition :
Avenue Jean-Léger
74500 EVIAN LES BAINS - Tél. 75.09.95



ZINGUERIE
GÉNÉRALE

CUIVRE - MÉTAL - GALVANISÉ

S.A.R.L.

TERRIER-DUCRET

Réparation de toitures
Etanchéité
Fourniture
Pose chassis Velux-Roto

Vieille-Eglise - LUGRIN - 74500 EVIAN
Tél. (50) 76.06.78

VIE PRATIQUE... VIE PRATIQUE... VIE PRATIQUE...

• Interventions des Sapeurs-Pompiers :

Chaque intervention des Sapeurs-Pompiers est facturée à la Commune 1.200 F. par déplacement. Les interventions abusives qui ont pu être constatées (destruction de nids de guêpes, sauvetage de chats dans les arbres...) ont amené la Municipalité à prendre la décision de ne rembourser, à compter du 1^{er} janvier 1985, que les interventions suivantes :

- Accidents de la route
- Incendies et inondations
- Service médical d'urgence (SAMU) qui suppose le déplacement simultané des Pompiers avec un interne.

En dehors de ces cas spécifiques, les interventions seront à la charge du demandeur.

Rappelons qu'il existe un service d'ambulances dont les interventions sont remboursées par la Sécurité Sociale.

• Avis de recherche :

La feuille de la mappe sarde couvrant les villages de Verlagny, Chez Granjux et Grande-Rive a été empruntée vers 1950 et n'a pas été restituée. Dans l'intérêt public, il serait souhaitable que ce document soit rapporté en Mairie.

• Impôts locaux :

L'augmentation moyenne des impôts locaux a été de 11%. (Réévaluation des bases d'imposition fixées par l'Etat).

Le taux d'imposition fixé par la Commune n'a pas varié par rapport à 1983.

Les personnes qui auraient constaté des augmentations anormalement élevées sont priées de contacter la Mairie en vue d'un examen de leur dossier par la Commission des Impôts.

• Nos joies :

Nos plus sincères félicitations à Madame et Monsieur DEVOUASSOUX pour la naissance de leur fils Jean-Baptiste.

• Nos peines

Nos sincères condoléances à notre collègue André GRANJUX éprouvé par le décès de sa mère née Marguerite SEYDOUX.

Entreprise
GEORGES ROBERT

MAÇONNERIE
TRAVAUX PUBLICS
CANALISATIONS - V.R.D.
TERRASSEMENT

Boulevard de la Corniche - Corzent
74200 THONON LES BAINS
Téléphone (50) 26.11.56

**ARNULF
AGENCEMENT**

Cuisines

delacroix

Cuisines
Salles de bains
Boutique
accessoires
bains

4, rue Bernard-Moutardier
74500 EVIAN-LES-BAINS Tél. (50) 75.18.23

**Ets BETEND
DECURNINGE**

22, avenue des Vallées
THONON
Tél. 26.12.44

ACCESSOIRES
ET PIECES AUTOS

FOURNITURES INDUSTRIELLES
roulements, courroies, etc...

OUTILLAGE ET MATERIEL DIVERS
compresseurs, postes à souder, chalumeaux...

Tout pour la future maman
et l'enfant dès la naissance

pimprenelle

magasin conseil



« Le Majestic » 1, avenue Jean-Léger
Tél. 75.54.79

A EVIAN

AGENCE LEHMANN

transactions immobilières
location villas, appartements



siège social : 1 pl. du port. b.p. n°6
74502 évian cedex. tél. (50) 752753

**AMBULANCE
EVIAN SECOURS**

Entreprise Agréée



Yvan
DUFURNET

PUBLIER
Tél. (50) 75.28.30

A votre service jour et nuit pour toutes distances

Infirmière C.C.A. - Tarif préfectoral

**agence
léger**

• LOCATION

• GESTION

• TRANSACTIONS
IMMOBILIÈRES

Front de Lac
EVIAN
Tél. 75.05.44

CRÉDIT AGRICOLE
MUTUEL
DE LA HAUTE-SAVOIE

Toutes opérations
de banque



Agence d'Evian :
2, rue de la Monnaie
Tél. 75.31.99

BATIMENT
travaux publics
génie civil



ENTREPRISE GILETTO

Fondée en 1860

25, avenue de la Gare 6, rue Pasteur
74500 EVIAN 74200 THONON
Tél. 75.00.45 Tél. 71.10.06

en bref... et en vrac

REPAS DES ANCIENS

Le traditionnel repas des anciens aura lieu le dimanche 20 janvier 1985 à l'Hôtel Les Grenadiers à Grande-Rive. Prière de se faire inscrire en Mairie avant le 16 janvier.

PRIX DE L'EAU

Pour la période du 1^{er} août 1983 au 31 juillet 1984, le prix de l'eau potable a été fixé comme suit :

— Redevance Commune	2,045 F.
— Redevance Etat	0,065 F.
— Redevance d'assainissement	1,700 F.
— Redevance Agence de Bassin	0,440 F.

TOTAL : 4,250 F.

Le forfait minimum de consommation est de 80 m³.

La redevance pour location de compteur dépend du diamètre de celui-ci.

RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Il a lieu les lundi, mercredi et vendredi à partir de 7 h. 30.

RAMASSAGE DE FERRAILLE

Le premier jeudi de chaque trimestre, soit pour 1985 le 3 janvier, le 4 avril, le 4 juillet et le 3 octobre.

RÉCUPÉRATION DU VERRE

Six containers pour la récupération du verre sont à la disposition des habitants de la Commune aux points suivants : Verlagny - Milly - La Verniaz - Le Parc de l'Abbaye - Grande-Rive et le Rond-Point.

HEURES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Il est ouvert au public du lundi au jeudi de 7 h. 30 à 12 heures et de 13 h. 30 à 17 heures, le vendredi de 7 h. 30 à 12 heures et de 13 h. 30 à 16 heures. Permanence le samedi matin de 8 h. 30 à 12 heures.

ÉTRENNES AUX MILITAIRES

Comme chaque année, il est versé des étrennes aux militaires. Pour permettre ce versement, les familles qui ont des enfants sous les drapeaux sont priées de bien vouloir communiquer leur adresse en Mairie avant le 15 janvier 1985.

CALENDRIER 1985 - POINTAGE AU CHÔMAGE

Entre 10 h. 30 et 11 heures : mercredi 16 janvier - vendredi 16 février - vendredi 15 mars - mardi 16 avril - mercredi 15 mai - vendredi 14 juin - mardi 16 juillet - mercredi 14 août - lundi 16 septembre - mercredi 16 octobre - vendredi 15 novembre - lundi 16 décembre.

TRANSPORT DES PERSONNES ÂGÉES

Un transport à l'intention des personnes âgées et des retraités a lieu chaque mardi en direction du marché d'EVIAN. Le départ a lieu à 8 h. 30 du Rond-Point et le car dessert ensuite Maraiche, Verlagny et Milly.

PERMANENCE DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Monsieur le Maire reçoit sur rendez-vous.

D'autre part, les adjoints tiennent les permanences suivantes (de 10 à 12 heures) :

- Monsieur Joseph DEGRANGE, le premier samedi de chaque mois en ce qui concerne l'urbanisme, le permis de construire, le plan d'occupation des sols et l'aide communale à la construction.

- Monsieur Antoine LAZARETH, le deuxième samedi de chaque mois pour les affaires concernant la voirie, l'eau, l'assainissement et l'éclairage public.

- Monsieur Charles PERNET, le troisième samedi de chaque mois en ce qui concerne l'information, les finances, les activités culturelles et les loisirs.

- Madame Chantal DEVOUASSOUX, le quatrième vendredi de chaque mois pour les affaires scolaires, l'action sociale et les sports.

**Garage
Grépillat**



AGENT
CITROËN

Dépannage jour et nuit
Vente neuf et occasion

Avenue de Maxilly
NEUVECELLE
Tél. 75.25.57

LES HAUTS DU LAC

le Rond Point Neuvecelle

16 appartements de 2 et 3 pièces
avec cuisine équipée
Construction traditionnelle
Vue sur le lac

Livraison : Juin et Août 1985
Crédit possible : 80%
Location et gestion assurées



Réalisations et vente :
**Lac & Montagne
Immobilier**

28, rue du Port - EVIAN
Tél. 75.51.03

LE VIN GAI !

CAVES GAY-OUVRY

VIN EN VRAC
VINS DE TABLE
VINS FINS - SPIRITUEUX
TOUTES BOISSONS

LIVRAISONS A DOMICILE

EVIAN-LES-BAINS - TEL. 75.22.07

Entreprise Générale de Menuiserie

CHARPENTE - COUVERTURE

**Maurice
JACQUIER**

Avenue de Maxilly - NEUVECELLE - EVIAN
Tél. 75.24.65

**BAVOUX
SPORTS**



60, rue Nationale - 74500 EVIAN
Tél. (50) 75.38.52

Corners : LACOSTE DANIEL HECHTER DOROTENNIS

QUI RECONNAISSEZ-VOUS ?

Photo du Corps des Sapeurs-Pompiers de NEUVECELLE datant des alentours de 1920



Les personnes ayant des documents similaires et désirant les faire paraître dans les prochains bulletins municipaux sont priées de se faire connaître en Mairie.



FRANCE - SUISSE DIFFUSION

paul
bouchet

41, rue
nationale
74500 évian
tél. (50)
75.05.60

agencement
d'intérieur
éclairage
architectural
art de
la table
luminaires
cadeaux
liste
de mariage



Le Majestic
1, avenue Jean-Léger
EVIAN-LES-BAINS
Tél. (50) 75.31.67

• TRANSACTIONS
IMMOBILIÈRES

• SYNDIC
DE COPROPRIÉTÉS

• LOCATIONS
SAISONNIÈRES
ET A L'ANNÉE

